



DEMANDE DE PROLONGATION DE LA RECONNAISSANCE DE L'AGENDA 21

VILLE DE QUÉVEN



Quév'21
L'agenda 21
de Quéven

Quéven,
ville durable
et solidaire

Sommaire

Situation géographique	P.4
Historique	P.5
Courrier du maire	P.6
Description des modalités d'élaboration collective du présent dossier	P.8

PARTIE I

I/ Réussites et difficultés au regard des 5 finalités

1) Résultats	P.10
2) Taux d'engagement des actions	P.13
3) Outils élaborés	P.16
4) Evaluation de vos actions au regard de leur impact sur les finalités	P.16
5) Exemples témoignant de la prise en compte de la transversalité des finalités	P.17

II/ Réussites et difficultés au regard des 5 éléments de la démarche

1) Participation de la population et des acteurs	P.18
2) Organisation du pilotage	P.19
3) Transversalité de la démarche	P.20
4) Evaluation	P.21
5) Stratégie d'amélioration continue	P.21

PARTIE II

I/ Apports des recommandations

1) Prise en compte des recommandations	P.24
--	------

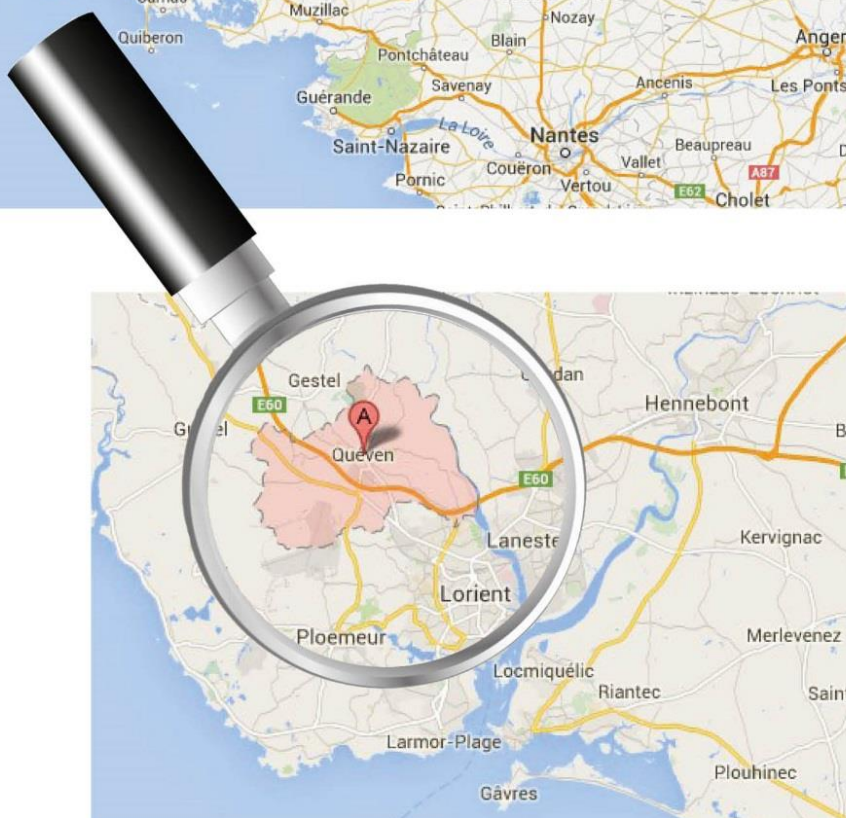
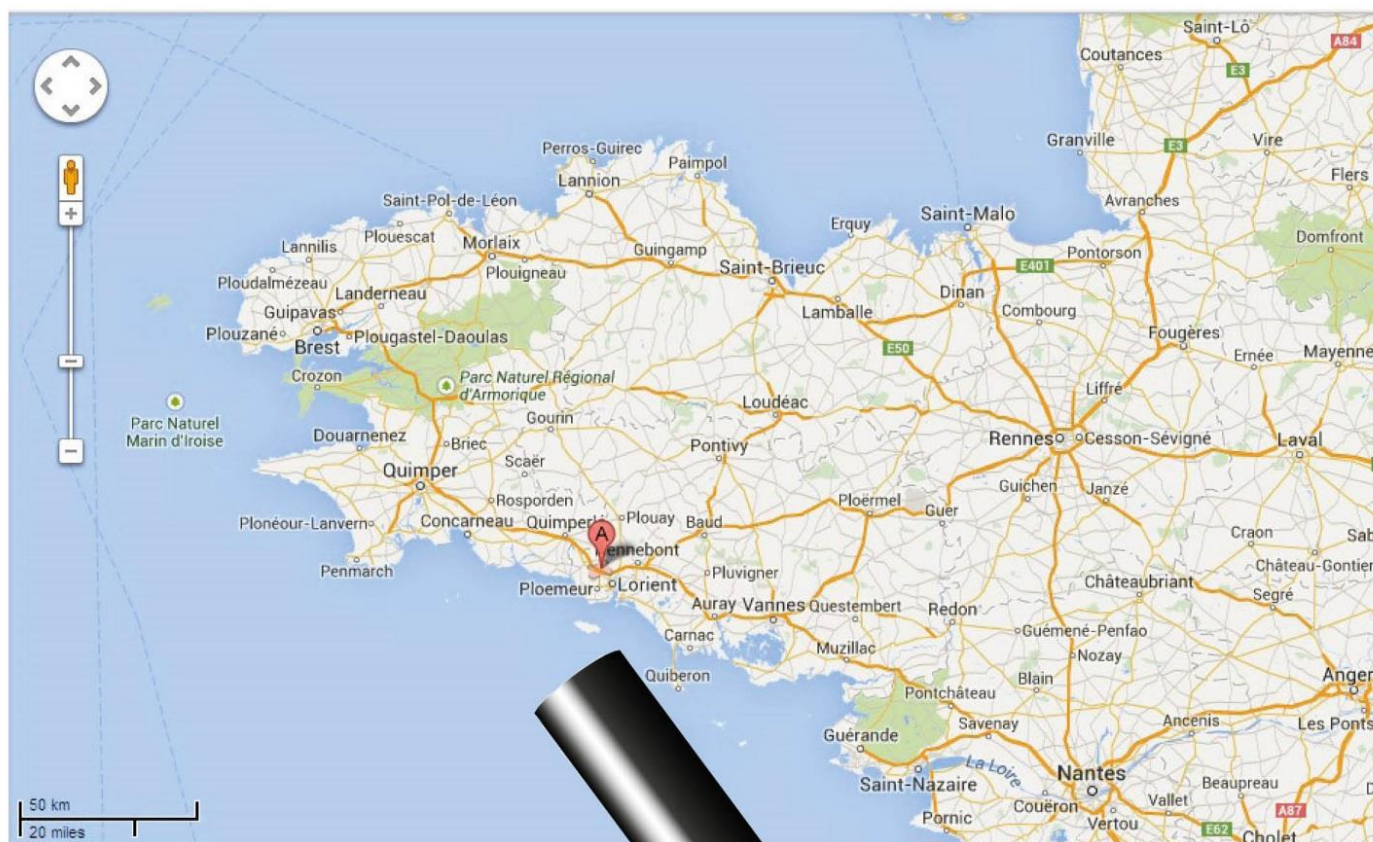
II/ Impact de la démarche agenda 21

1) Sur l'exercice des missions	P.26
2) Sur les missions des autres collectivités	P.26

PARTIE III

Annexes	P.27
---------	------

Situation géographique



Nombre d'habitants : 9100

Superficie totale : 2342 hectares

Nombre de commerces : 46

Nombre d'associations : 128

Membre de la communauté d'agglomération du pays de Lorient, composée de 25 communes

Historique de l'agenda 21 Quev'21

Lors du **Sommet de la Terre à Rio**, en 1992, plus de 176 chefs d'Etats ont signé un programme d'action pour le XXIème siècle destiné à promouvoir un développement durable, respectueux de l'environnement à l'échelle de la planète : **l'Agenda 21**.

Afin d'encourager la poursuite au niveau local de la politique globale de développement durable, l'Agenda 21 de Rio invite les collectivités locales à mettre en place un Agenda 21 adapté à leur échelle, intégrant les 3 dimensions du développement durable :

L'environnement, l'économie et le social

Ainsi **Quev'21**, **l'Agenda 21 de Quéven**, né de la participation des citoyens, élus et agents de la commune avec l'aide de l'association « Nature & Culture », a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal le 26 novembre 2010. Début 2012, il a bénéficié de la **reconnaissance officielle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**.

Aujourd'hui le temps est venu de faire un bilan suite aux recommandations émises par le Ministère.

Ce dossier vous invite à prendre connaissance de l'évolution de nos actions.



Quéven, le 10.11.2014

Labellisée depuis 2011, la ville de Quéven travaille chaque jour à mettre en œuvre les actions en faveur du développement durable. Nous sommes arrivés à l'échéance des 3 ans et pour cette date anniversaire de Quév 21, notre Agenda 21 local, nous sollicitons son renouvellement afin de poursuivre nos engagements.

Notre nouvelle équipe, élue au printemps dernier, s'est appropriée l'Agenda 21 par une présentation de celui-ci dès son arrivée. Nous avons souhaité demander la prolongation de celui-ci, car la reconnaissance de notre Agenda est un gage de qualité des projets, de cohérence des politiques menées pour le monde de demain, à l'échelon local pour un développement durable et solidaire.

Cette demande de prolongation a été largement approuvée par la commission municipale Urbanisme, Développement Durable et Qualité de Vie. Son obtention valorisera les efforts fournis par les services municipaux, les actions entreprises et encouragera tous les acteurs à poursuivre dans une démarche d'amélioration continue.

Une des premières décisions sera de redéfinir des objectifs clairs, concrets et chiffrés. Une évaluation objective des projets permettra de fixer le nouveau cap de notre Agenda 21 local.

La réglementation évolue, la population exprime de nouveaux besoins. Le rôle de la commune est d'être précurseur dans le développement durable, tout en maintenant une certaine cohésion sociale.

Par ailleurs, certaines actions ne sont plus d'actualité ou sont devenues obligatoires. Notre rôle est d'apporter plus de cohérence dans les actions entre elles et surtout dans notre réalité économique.

Nos choix doivent être guidés par l'aspect de durabilité et de préservation de la terre que nous souhaitons laisser à nos enfants.

Nous souhaitons conserver cette ligne de conduite de maintenir la qualité paysagère et urbaine du territoire, en intégrant les approches de développement durable et solidaire dans l'aménagement de notre ville.

Nous devons **fédérer** toute l'année les Quévenois autour du « mieux vivre ensemble ».

Notre mot d'ordre est de faire de notre collectivité un modèle d'**exemplarité** et de le déployer en **incitant les bonnes pratiques**. Notre but est d'inciter les habitants à devenir acteurs et porteurs des actions de notre Agenda 21.


Quéven a la chance d'être dotée d'atouts naturels, d'offres culturelles et sportives variées et nombreuses, répondant aux besoins de l'ensemble de la population.

C'est pourquoi notre première décision est d'agrandir le comité de pilotage pour que chacun (sportifs, agriculteurs, élèves et enseignants, familles...) puisse participer au dialogue et aux choix de notre Quev'21.

Notre seconde décision doit permettre de vérifier et d'objectiver les actions définies dans notre Agenda. En effet, nous préférons 20 actions bien menées et suivies que trop d'actions non applicables sur notre territoire. Nous envisageons la nomination d'un référent Agenda pour les associations, les écoles, les aînés, les agriculteurs... Ces relais de la population s'assureront de la sensibilisation, de l'application des actions et remonteront les propositions et les idées nouvelles qui contribueront à l'évolution des nouveaux axes.

Pour Mieux vivre ensemble

*Marc Boutruche
Maire de Quéven*



Modalités d'élaboration collective du dossier

Ces 4 dernières années auront vu Quev'21, l'Agenda 21 de Quéven, s'épanouir et trouver une véritable place au sein du quotidien de nombreuses personnes.

En effet, tout au long de la démarche, élus, membres du comité de pilotage, agents de la collectivité ou encore partenaires externes, se sont rencontrés sous forme d'échanges riches et variés, donnant lieu à une véritable mixité de propositions.

L'année 2014 est une année charnière pour Quev'21. L'équipe nouvellement élue a pour mission non seulement de poursuivre les actions déjà engagées, mais également de redéfinir les orientations à venir.

Si l'élaboration de ce dossier est ainsi une occasion de faire un point sur les premières échéances réalisées ou en attente de l'être, les bilans annuels effectués dans le cadre du Comité de suivi ont représenté une source documentaire très riche.

Il constitue une excellente opportunité pour l'équipe élue de mesurer la portée que représente aujourd'hui un tel engagement et l'importance que représenterait la prolongation de la reconnaissance de Quev'21 par le Ministère du développement Durable et Solidaire.

Les différentes étapes d'élaboration

Tout au long de la démarche

- Mise en place d'outils de suivi des indicateurs
- Travail de collecte des informations
- Réalisation de bilans annuels
- Travail avec le comité de pilotage
- Concertation avec les élus
- Echanges réguliers avec les partenaires extérieurs
- Implication des agents dans le projet de Quev'21
- Sensibilisation du public (site de la ville, animations....)

Etapas pour la réalisation de ce dossier

- Echanges avec Julia Rambaud (chargée de mission au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)
- Analyse des informations collectées au fil des années (bilans présentés au Comité de pilotage)
- Echanges entre agents et élus
- Implication du nouveau service de communication
- Travail de réflexion sur les perspectives d'avenir par le maire et ses élus
- Prise de recul sur 4 ans d'actions



PARTIE 1

RÉUSSITES ET DIFFICULTÉS AU REGARD DES 5 FINALITÉS
RÉUSSITES ET DIFFICULTÉS AU REGARD DES 5 ÉLÉMENTS DE LA DÉMARCHE



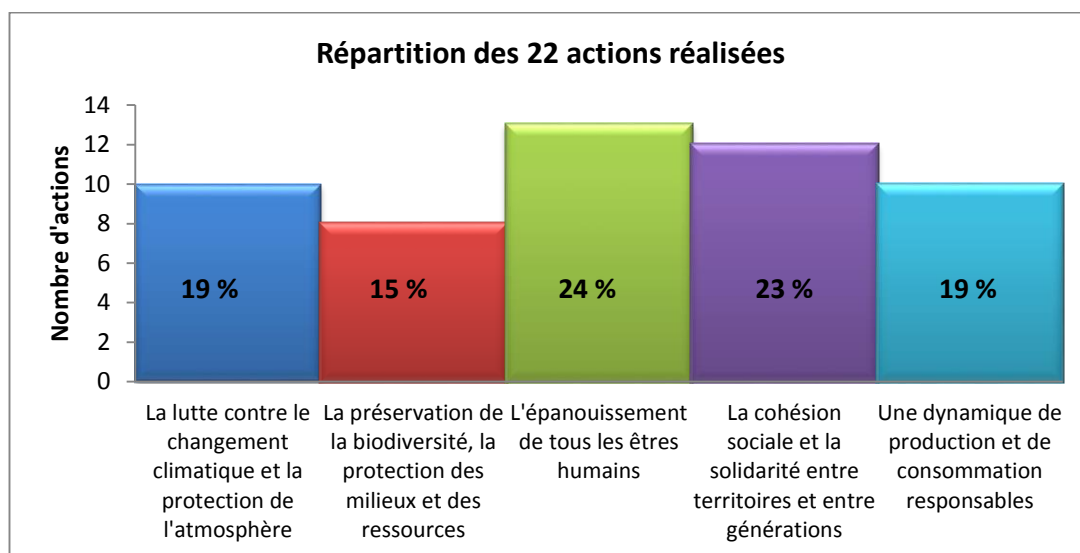
Quev'21, notre Agenda 21, axe ses 42 actions autour de 4 enjeux majeurs :

- Améliorer la politique énergétique, la gestion de l'eau et les déchets (9 actions) ;
 - Affirmer une politique d'aménagement du territoire et de l'habitat qui économise l'espace et soutient les déplacements doux (11 actions) ;
 - Développer le commerce, l'artisanat, l'industrie et l'agriculture en veillant à plus de cohérence entre l'économie, le social et l'environnement (9 actions) ;
 - Développer plus de solidarité et de lien social par la culture et la citoyenneté (9 actions)
- Les actions sont ensuite déclinées à leur tour selon une ou plusieurs finalités.

I/ Réussites et difficultés au regard des 5 finalités

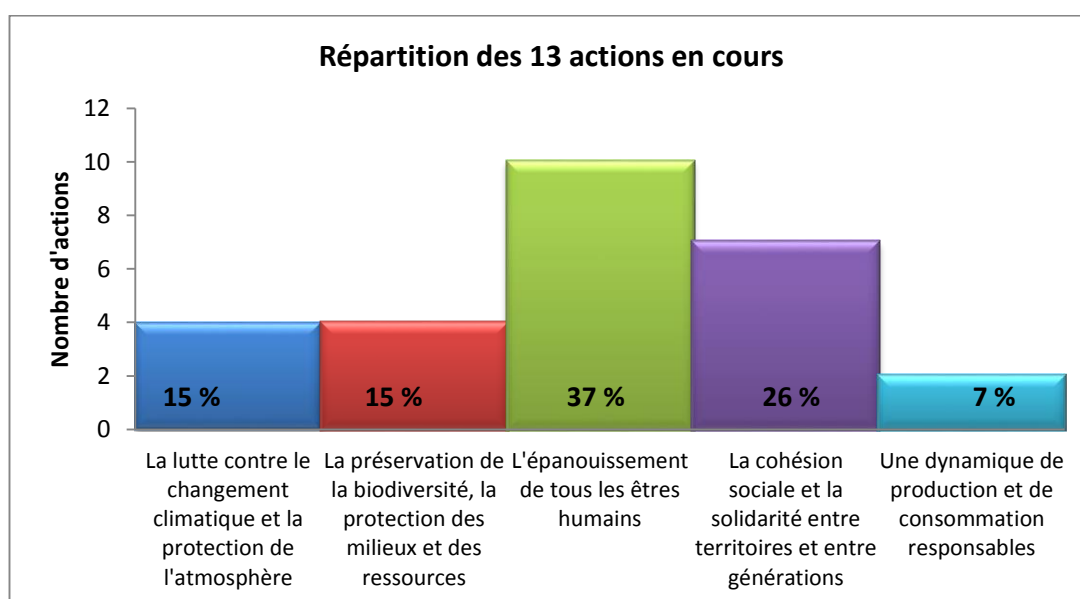
1) Résultats

Comme le montre le tableau de répartition des actions (P.12), de nombreux engagements peuvent être classés selon plusieurs finalités. Une étude plus poussée nous permet d'obtenir une vision globale assez précise de la situation.



22 actions

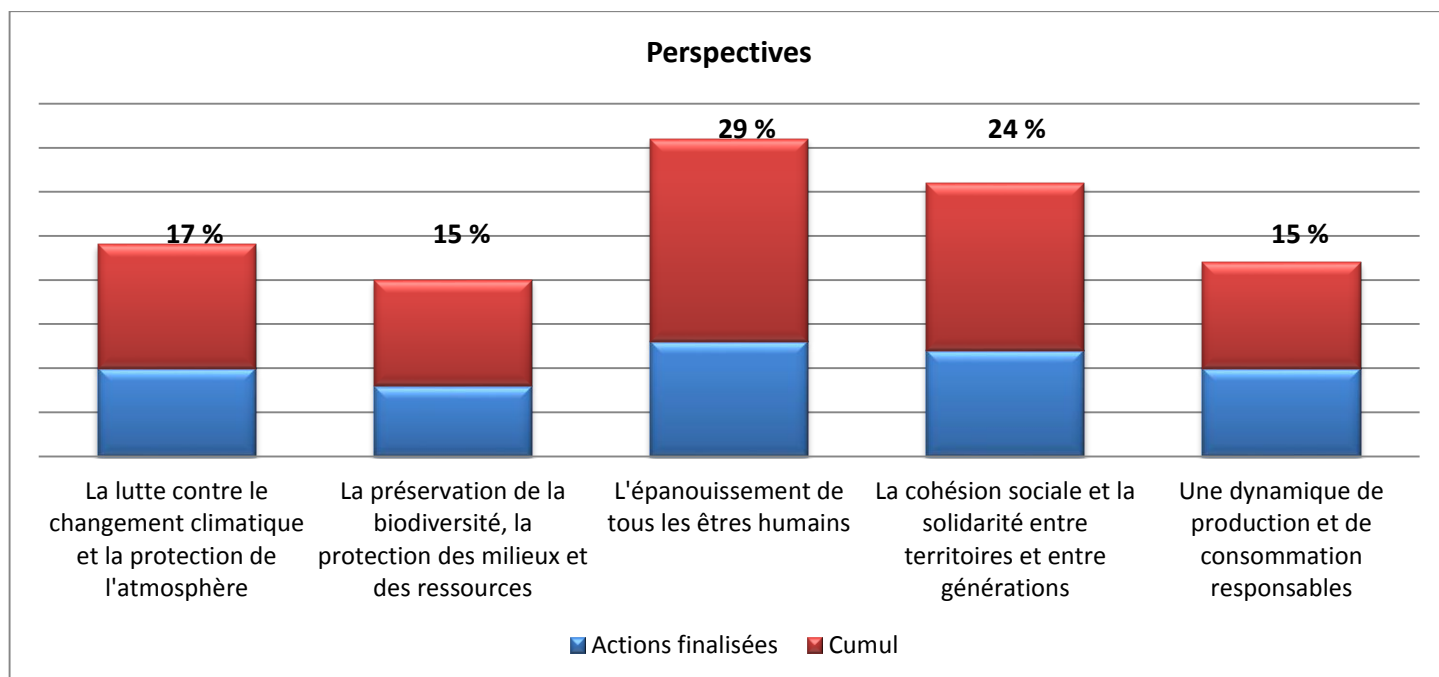
- Tri des déchets
- Eclairage public
- Performance énergétique du bâti
- Economies d'eau et d'énergie du bâti
- Choix de véhicules moins polluants
- Label « zéro pesticide »
- Valoriser les espaces naturels publics
- Entretien le petit patrimoine
- Protéger les espaces agricoles
- Orientations durables dans les cahiers des charges
- Développer les zones 30
- Développer les voies piétons – vélos
- Achat de vélos pour les élus et agents
- Soutien aux associations sociales
- Dynamiser le Bio
- Charte Ya d'Ar Brezhoneg
- Développer les technologies de l'information et de la communication
- Développer les équipements culturels
- Réunions de quartier
- Pose de panneaux d'affichage
- Communication autour de l'Agenda 21



13 actions

- Bilans énergétiques individuels
- Incitation aux économies d'eau
- Préservation des milieux naturels
- Promouvoir le covoiturage
- Etoffer la capacité d'hébergement
- Valoriser le tourisme vert
- Journée portes-ouvertes à la ferme
- Etude d'un lieu pour les associations sociales
- Encourager la vie associative
- Créer un EHPAD
- Développer les échanges intergénérationnels
- Valoriser les actions en faveur des personnes en situation de handicap
- Créer du lien social dans les services municipaux

Les deux diagrammes précédents proposent une vision actuelle des choses. Le suivant présente, quant à lui, le cumul des actions réalisées à celles encore en cours, proposant une vision plus globale des missions de notre agenda 21.



L'épanouissement de tous les êtres humains montre effectivement un pourcentage plus élevé que les autres objectifs. La grande majorité des actions programmées dans Quev'21 tend à favoriser cette intention (27 actions sur les 42 que compte l'Agenda).

Il est également à noter que dans un souci de justesse, les actions non réalisées n'ont pas été prises en compte pour réaliser cette étude. Celles-ci seront retravaillées par le nouveau Comité de pilotage. Elles seront soit modifiées pour permettre leur réalisation, soit tout simplement abandonnées au profit d'autres actions.

Sensibilisés, les Québécois doivent maintenant passer aux actions. Leurs habitudes impactent la préservation de la biodiversité et la protection des ressources. La suite de notre démarche Quév'21 doit veiller à la réalisation des actions dans leur vie quotidienne, tant au niveau de leurs gestes, leurs pratiques et de leur mode de consommation.

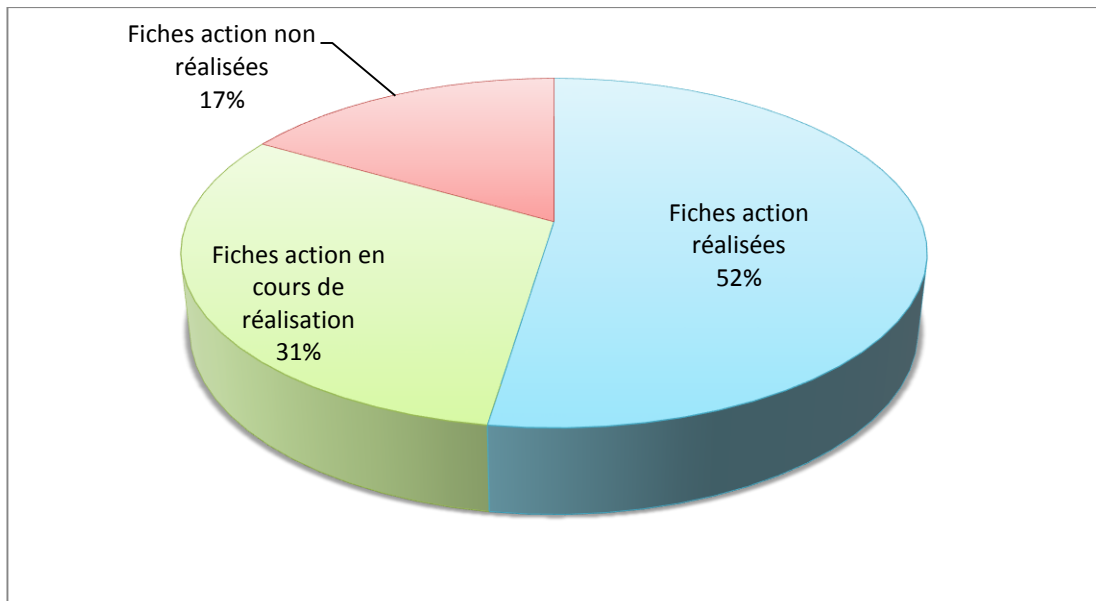
Le prolongement de la reconnaissance de notre agenda permettra la continuation de nos perspectives en insistant sur la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources et sur la cohésion sociale, la solidarité entre territoire et entre générations.

Ces décisions tiendront compte des finalités pour les rééquilibrer.

Les 42 actions réparties par finalité

N° des actions	Actions / Finalités	La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources	L'épanouissement de tous les êtres humains	La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	Une dynamique de production et de consommation responsables
1.1	Sensibiliser à la réduction des déchets et au tri en lien avec Lorient agglomération					X
1.2	Améliorer la performance de l'éclairage public	X				X
1.3	Etablir des objectifs de performance énergétique ambitieux sur les bâtiments publics	X				X
1.4	Accompagner la réalisation de bilans énergétiques individuels	X				
1.5	Développer le recours à l'énergie solaire	X			X	X
1.6	Renforcer les économies d'énergie et d'eau dans les bâtiments et équipements publics	X		X		X
1.7	Equiper les services de véhicules moins polluants.	X				
1.8	Objectif label "Zéro pesticide"		X	X		X
1.9	Inciter les services, la population à accentuer les économies d'eau		X			
2.10	Soutenir et valoriser les actions de préservation des milieux naturels		X	X	X	
2.11	Préserver et valoriser les espaces naturels publics		X	X	X	
2.12	Entretien le petit patrimoine		X	X	X	
2.13	Utiliser le PLU pour densifier la ville et protéger les espaces agricoles		X		X	
2.14	Imposer des orientations "développement durable" dans les cahiers des charges des constructions	X	X	X	X	X
2.15	Favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien en habitat groupé			X	X	
2.16	Développer les zones 30	X		X	X	
2.17	Promouvoir le covoiturage	X		X	X	
2.18	Favoriser la desserte des principaux villages en bus	X			X	
2.19	Développer les voies piétons-vélos en site propre pour une continuité des itinéraires	X	X	X		
2.20	Mettre à disposition de vélos de service pour les élus et les agents de la ville	X	X			
3.21	Soutenir les associations, les entreprises d'insertion et les acteurs de l'économie sociale et solidaire			X	X	X
3.22	Dynamiser le Bio et les circuits courts / acheter des produits du commerce équitable			X	X	X
3.23	Améliorer la qualité environnementale des zones d'activité	X	X	X		X
3.24	Inciter à développer le label Qualité Commerce France					X
3.25	Etoffer la capacité d'hébergement de la commune					X
3.26	Développer le volet "tourisme" sur le site internet	X	X	X	X	X
3.27	Valoriser le tourisme vert	X	X	X		
3.28	Veiller au maintien d'une agriculture périurbaine	X	X	X	X	X
3.29	Favoriser l'organisation d'une journée portes-ouvertes dans les fermes			X	X	
4.30	Aller plus loin dans la charte Ya d'Ar Brezhoneg			X	X	
4.31	Etudier la faisabilité d'un lieu pour recevoir les associations à vocation sociale			X	X	
4.32	Développer les Technologies de l'Information et de la Communication			X		
4.33	Ouvrir davantage les équipements culturels aux Quévénois, scolaires et personnes âgées			X		
4.34	Encourager et accompagner la vie associative			X		
4.35	Poursuivre les réunions de quartier	X	X	X	X	X
4.36	Installer des panneaux d'affichage dédiés à la vie associative et culturelle			X		
4.37	Se doter d'une politique de communication globale pour rendre lisibles les actions de l'A21	X	X	X	X	X
4.38	Créer un EHPAD			X	X	
4.39	Développer les échanges inter générations			X	X	
4.40	Mettre en valeur les actions en faveur des personnes en situation de handicap			X		
4.41	Créer du lien social dans les services municipaux	X	X	X	X	X
4.42	Mettre en œuvre la loi Oudin / Santini				X	

2) Taux d'engagement des 42 actions



- ⇒ 22 actions ont été finalisées avec succès.
- ⇒ 13 sont encore en cours de réalisation, mais en très bonne voie d'aboutissement.
- ⇒ 7 actions n'ont pu être finalisées pour différentes raisons. Ces fiches ne resteront cependant pas en suspens. Elles seront être entièrement retravaillées par le nouveau comité de pilotage.

Taux d'engagement des démarches nécessaires à la réalisation des actions

La majorité des fiches actions de Quev'21 regroupent plusieurs démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

- ⇒ 69 démarches ont été réalisées ou sont en cours de l'être.
- ⇒ 31 n'ont pas été engagées, soit pour des raisons similaires aux raisons évoquées plus haut (fiches Action non réalisées), soit pour la simple raison, qu'elles n'étaient somme toute pas nécessaires pour la réalisation globale du projet.

Evolution du programme d'actions

N°	Fiches actions	Démarches réalisées entre 2011 et 2014	Perspectives d'avenir
ENJEU 1 : Améliorer la politique énergétique, la gestion de l'eau et les déchets			
Objectif : Réduire à la source le volume des déchets et améliorer la qualité du tri			
FA 1.1	Sensibiliser à la réduction des déchets et au tri en lien avec Lorient agglomération	-Adaptation des conventions de mise à disposition de salles municipales -Organiser des visites du centre de tri de Caudan	
Objectif : Etre économe en énergie et développer les énergies renouvelables			
FA 1.2	Améliorer la performance de l'éclairage public	-Renouvellement du matériel « éclairage »	
FA 1.3	Etablir des objectifs de performance énergétique	-Signature avec Lorient Agglomération d'une convention pluriannuelle de conseil en énergie partagée	
FA 1.4	Accompagner la réalisation de bilans énergétiques individuels	Réalisation d'une fiche guide (article dans Couleurs Quéven de janv.2013 – Bilan 2012/2013) -Expositions (Embrin) / Café-débat (ALOEN)	
FA 1.5	Développer le recours à l'énergie solaire	-Projet réalisé : gymnase du Ronquédo	
FA 1.6	Renforcer les économies d'énergie et d'eau dans les bâtiments et équipements publics		
FA 1.7	Equiper les services de véhicules moins polluants	-Calendrier annuel de remplacement des véhicules -Sensibilisation des agents par le CEP (Présentation des consommations de carburant avec conseils à l'éco-conduite)	
Objectif : Préserver la qualité de l'eau et améliorer l'assainissement			
FA 1.8	Objectif label « zéro pesticide »	-Sensibilisation de la population : animations, cours de jardinage, conseils... -Plan de désherbage communal -Formation du personnel -Sensibilisation de la SNCF, du Conseil général, de la Base aéronavale (courrier du 29 août 2011)	
FA 1.9	Inciter les services et la population à accentuer les économies d'eau	-Information et conseil sur les réductions, rédaction d'une fiche conseil -Obligation de cuves enterrées : inscription dans les cahiers des charges et règlement de lotissement	
ENJEU 2 : Affirmer une politique d'aménagement du territoire et de l'habitat qui économise l'espace et soutient les déplacements doux			
Objectif : Protéger les milieux naturels et le paysage			
FA 2.10	Soutenir et valoriser les actions de préservation des milieux naturels	-Restauration des lits et berges des cours d'eau -Suppression de dépôts sauvages -Intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics : actions avec les CAT (chantiers nature) en partenariat avec le Conseil Général -Animations, sensibilisation	
FA 2.11	Préserver et valoriser les espaces naturels publics	-Balisage de sentiers -Cartographie des sentiers de randonnée (Edition d'un dépliant) - Plan de Gestion différenciée sur une zone « test » -Mise en place d'une zone en fleurissement raisonné -Formation des services aux nouvelles pratiques	
Objectif : Valoriser le patrimoine local			
FA 2.12	Entretien le petit patrimoine	-Plusieurs fontaines restaurées -Mise en place de lutrins	
Objectif : Développer un urbanisme durable			
FA 2.13	Utiliser le PLU pour densifier la ville et protéger les espaces agricoles	-Modification et révision du PLU	
FA 2.14	Imposer des orientations Développement Durable dans les constructions et projets immobiliers	-Intégration de ces orientations dans tous les cahiers des charges -Formation aux cibles HQE et à l'éco-construction	
FA 2.15	Favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien en habitat groupé	-Recensement des potentialités d'aménagement -Programme de réhabilitation	
Objectif : Soutenir les déplacements alternatifs à la voiture individuelle			
FA 2.16	Développer les zones 30	-Travaux réalisés	
FA 2.17	Promouvoir le covoiturage	-Information / sensibilisation (site de la ville)	
FA 2.18	Favoriser la desserte des principaux villages en bus	-Etude faisabilité desserte Quéven-Kerdual-Lorient	
FA 2.19	Développer les voies piétons-vélos en site propre pour une continuité des itinéraires – Multiplier les stationnements vélos	-Entretien des voies vertes -Installations d'arceaux pour les vélos -Développement de ce type de réseaux	



Réalisé



En cours



Non réalisé

FA 2.20	Mettre à disposition des vélos de services pour élus et agents	-Achat de vélos et mise à disposition	
N°	Fiches actions	Démarches réalisées entre 2011 et 2014	Perspectives d'avenir
ENJEU 3 : développer le commerce, l'artisanat, l'industrie et l'agriculture en veillant à plus de cohérence entre l'économie, le social et l'environnement			
Objectif : Développer l'économie sociale et solidaire			
FA 3.21	Développer l'économie sociale et solidaire	-1 clause sociale et environnementale a été rajoutée dans les marchés publics (suivie par Lorient agglomération)	
FA 3.22	Dynamiser le Bio, les circuits courts, le commerce équitable	- Nombre de repas Bio ou de denrées Bio renforcé : 2 repas Bio / 5 semaines (soit 2 repas par demi-trimestre) - Intègre du maximum des denrées Bio et issues du circuit court, aux repas classiques	
Objectif : Améliorer la qualité environnementale des zones d'activité			
FA 3.23	Améliorer la qualité environnementale des zones d'activité et concilier activités	-Mise en place d'une nouvelle signalétique	
Objectif : Veiller à la diversité du petit commerce, levier pour la vie locale			
FA 3.24	Inciter à développer le label Qualité Commerce France	-Travail de concertation avec un représentant des commerçants locaux : Label en suspens momentanément au niveau national	
Objectif : Améliorer la qualité environnementale des zones d'activité			
FA 3.25	Etoffer la capacité d'hébergement de loisir et de tourisme sur la commune		
FA 3.26	Développer le volet « tourisme » sur le site Internet	-Evolution du site	
FA 3.27	Valoriser le tourisme vert	-Participation à des salons	
Objectif : Préserver l'agriculture péri urbaine tout en développant l'agriculture biologique et les circuits courts			
FA 3.28	Veiller au maintien d'une agriculture périurbaine	- Intégration de cet objectif dans le PLU	
FA 3.29	Favoriser l'organisation d'une journée portes-ouvertes dans les fermes	-Organisation d'une journée portes-ouvertes	
ENJEU 4 : Développer plus de solidarité et de lien social par la culture et la citoyenneté			
Objectif : Valoriser le patrimoine local			
FA 4.30	Aller plus loin dans la charte Ya d'Ar Brezhoneg	-Passage au niveau III	
Objectif : Dynamiser les activités socio culturelles			
FA 4.31	Etudier la faisabilité d'un lieu centralisé pour recevoir les associations à vocation sociale		
FA 4.32	Développer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	-Fait dans les écoles -Plan pluriannuel de développement des TIC	
FA 4.33	Ouvrir davantage les équipements culturels aux Quévenois (scolaires, personnes âgées...)		
FA 4.34	Encourager et accompagner la vie associative	-Site internet plus interactif -Communication sur les activités associatives	
Objectif : Favoriser l'éducation au développement durable			
FA 4.35	Poursuivre les réunions de quartier		
FA 4.36	Installer des panneaux d'affichage dédiés à la vie associative et culturelle	-Des panneaux ont été posés à chaque entrée de ville et sont à disposition des associations	
FA 4.37	Se doter d'une politique de communication globale pour rendre lisibles les actions de l'Agenda 21 et favoriser les éco-gestes auprès de la population	-Supports de communication mis en place : valorisation du logo, mails de sensibilisation aux élus, pose d'affichage... -Sensibilisation des associations utilisatrices des équipements communaux : Fait dans le cadre des conventions de mise à disposition des salles et par la pose de poubelles adaptées au tri sélectif	
Objectif : Améliorer la qualité des services publics			
FA 4.38	Créer un EHPAD	- En cours	
FA 4.39	Développer les échanges inter-générationnels	- Programme d'animations mis en place à Kerlaran - Information/conseil des personnes âgées sur cohabitation séniors/ jeunes	
FA 4.40	Mettre en valeur les actions en faveur des personnes en situation de handicap	-Soutien aux associations locales -Programme de mise aux normes de voirie et des bâtiments communaux -Réalisation d'une étude sur l'accessibilité en collaboration avec Lorient agglomération : bâtiments / voirie	
FA 4.41	Créer du lien social dans les services municipaux	-Meilleure visibilité de l'organisation -Formations des services aux évolutions : population, technologies...	
Objectif : Quéven, une ville ouverte sur le monde			
FA 4.42	Mettre en œuvre la loi Oudin/Santini	- Dépend de la compétence de Lorient agglomération	

3) Outils élaborés

- Utilisation du service « Dialège » pour le suivi des consommations électriques et du gaz, et le rejet de Co2 équivalent, pour l'éclairage public, station de relevage et les bâtiments. Ce suivi permet d'avoir une vision immédiate des anomalies.
- Réalisation d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE), réalisée sur au moins 20 bâtiments publics.
- Mises à jour régulières d'un schéma directeur d'éclairage public pour réduire les consommations d'énergie
- Suivi par le Conseil en Energie Partagée (CEP) de Lorient Agglomération des consommations en eau, électricité, gaz, et des rejets des Co2 pour l'ensemble des énergies et des véhicules.
- Création du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des espaces publics (PAVE)
- Contrôle à distance des chaudières par la télégestion (Outil « Sofrel »)
- Charte d'entretien des espaces publics.

4) Evaluation de vos actions au regard de leur impact sur les finalités

Des évaluations régulières basées sur les 4 enjeux de l'Agenda (CF. P. 10) sont régulièrement effectuées, ainsi que des bilans concernant l'avancée des actions.

Cette étude nous a permis d'avoir une meilleure vision générale de la répartition de nos actions par finalité.

Il nous faudra tenir compte de ces éléments lors de la redéfinition de certaines actions par le nouveau comité de pilotage.

Les indicateurs mis en place depuis la naissance des premières actions seront, pour certains, redéfinis selon les finalités, puisque jusqu'alors, ils ne concernaient que la réalisation des actions à proprement parlé. Hors, comme en témoignent les exemples de la page suivante, celles-ci sont, pour la majorité d'entre elles, de nature transversale.

5) Exemples témoignant de la prise en compte de la transversalité des finalités

FA 2.16 « Développer les zones 30 »

Finalité : la lutte contre le changement climatique

Transversalité avec :

- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Sécurité et prise de conscience de la nécessité de rejeter moins de CO², sont les maîtres mots de cette importante réalisation de l'Agenda 21.

L'impact au niveau de la diminution concernant les émanations de gaz toxiques contribue, à l'échelle communale, à diminuer son empreinte écologique et est donc facteur de la première finalité. La cohésion sociale est, pour sa part, renforcée par l'accessibilité de ces aménagements aux personnes à mobilité réduite, notamment aux passages piétons et aux quais de bus, ce qui est à son tour facteur de l'épanouissement de tous les êtres humains, encore renforcé par le sentiment de sécurité d'évoluer dans ces zones à vitesse limitée.

FA 2.11 « Préserver et valoriser les espaces naturels publics » - Plan de Gestion Différenciée

Finalité : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles

Transversalité avec :

- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Quéven a le privilège d'avoir des écosystèmes riches et très variés. Espaces boisés, cours d'eau, zones humides sont autant de lieux à préserver. Ils bénéficient à juste raison de mesures de protection : Natura 2000, classement des espaces boisés, ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)...

La commune souhaite renforcer ces mesures, en les étendant à son centre urbain.

C'est ainsi, qu'en partenariat avec les élus, les agents des espaces verts, la garde nature communale et des scientifiques reconnus, un Plan de gestion différenciée a vu le jour dès 2013.

Outre, l'intérêt écologique, c'est la cohésion entre les territoires qui est ici en jeu, tout comme le bien être des citoyens qui aiment à s'y ressourcer.

FA 4.30 « Aller plus loin dans la charte Ya d'Ar Brezhoneg »

Finalité : La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Transversalité avec :

- L'épanouissement de tous les êtres humains

Quéven est fière de son identité bretonne et s'engage depuis plusieurs années maintenant à renforcer sa richesse culturelle, notamment en s'engageant dans la charte Ya d'Ar Brezhoneg.

La langue bretonne, lien entre les départements de l'ouest, est riche et se doit d'être mise en avant et enseignée dès le plus jeune âge. Quéven le revendique et c'est ainsi qu'au travers de gestes quotidiens, son utilisation devient naturelle : affichages breton / français, répondeur téléphonique dans les deux langues, manifestations...

II/ Les réussites et difficultés au regard des 5 éléments de la démarche

1) Participation de la population et des acteurs

Un Agenda 21, uniquement soutenu par une volonté politique, ne peut vivre sur le long terme sans l'implication de la population ou de ses agents municipaux.

Actuellement, les manifestations publiques (portes-ouvertes, animations, café-débats...) connaissent un véritable succès. Cependant, aucun administré n'est réellement impliqué dans la démarche de Quév'21, si ce n'est à titre personnel dans les différentes associations. Ce sera donc là une piste d'amélioration à revoir en 2015.

Les partenaires extérieurs sont quant à eux assez nombreux. Ce travail mené en concertation est un vrai point positif de la démarche. Il nous faut conforter ces collaborations et positiver les échanges.

Réussites et difficultés des relations avec les partenaires extérieurs		
Conseil Général		
Réussites	Difficultés	Objectifs d'amélioration
Liaisons douces Fauche tardive	Gestion des espaces boisés classés Emploi de produits phytosanitaires (courrier de sensibilisation resté sans réponse) Manque de communication	Prévoir une rencontre annuelle
Lorient Agglomération		
Réussites	Difficultés	Objectifs d'amélioration
Transports et déplacements Compétence de gestion intégrée de l'eau Schéma de cohérence territoriale	Aménagement des espaces d'activités économiques Tourisme et les loisirs Environnement Gestion du tri et des déchets	Plus de concertation avec le représentant « Agenda 21 » de Lorient Agglomération
Partenaires associatifs et institutionnels		
Réussites	Difficultés	Objectifs d'amélioration
Syndicat du bassin du Scorff : formations, charte d'entretien des espaces publics Travail de concertation avec l'Office National des Forêts Travail avec les associations sociales	Parfois manque de compréhension de la population face aux nouvelles démarches Actions des associations pas toujours connus du public	Organiser des journées d'information Conforter la collaboration Développer la communication
Villes et communes limitrophes		
Réussites	Difficultés	Objectifs d'amélioration
Pistes cyclables : liaison avec Gestel et Lorient Prêt de matériels entre communes	Pas de difficulté rencontrée	Poursuivre ces démarches positives
Ouverture vers le monde		
Réussites	Difficultés	Objectifs d'amélioration
Des associations communales actives : jumelages, échanges	Implication du public à améliorer	Développer la communication

2) Organisation du pilotage

Impact sur les méthodes de travail

Quev'21, une étape clé des réflexions

Les concertations liées à l'Agenda ne sont pas systématiquement associées à l'échéancier du programme des actions. Si, en effet, des réunions dédiées spécifiquement à ces démarches sont organisées le premier et dernier trimestre de chaque année, son évocation est également faite à de nombreuses occasions en dehors de ces rendez-vous. Ainsi, il est aujourd'hui régulièrement pris en compte dans l'élaboration des projets communaux ou avant toute commande. Les agents sont également à l'initiative de nombreuses avancées dans leurs domaines de compétence : sensibilisation, avancées technologiques et écologiques, chantiers, gestes du quotidien, etc.

Formation du personnel

Les mesures qu'entraînent inmanquablement la mise en place d'un Agenda communal, demandent au personnel de nouvelles compétences. Les agents sont ainsi régulièrement formés, soit par des organismes extérieurs comme le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), soit en interne, par le biais de journées d'informations, échanges divers, ou encore tests de matériels et même par le Syndicat du Bassin du Scorff ou encore le Comité Départemental du Tourisme.

Un frein à la réalisation : le budget

Certaines actions initialement prévues, n'ont pu être finalisées pour raisons budgétaires. C'est notamment le cas d'une thermographie programmée, qui après étude de devis n'a pu être mise au programme. Lors de la révision de ces actions, il sera nécessaire de porter une attention toute particulière à ce point.

Impact sur l'organisation

a) 1ere phase : mise en place par un cabinet extérieur

- Travail d'élaboration de Quev'21 avec Nature & Culture, association accompagnant les collectivités locales dans les démarches de développement durable ;
- Réunions publiques ;
- Présentation du projet aux agents et invitation à y participer ;
- Ateliers de travail (Energie, eau, déchets / aménagement du territoire, développement économique / Qualité de vie, citoyenneté, solidarité)
- Réalisation d'un diagnostic de l'existant : technique (analyse de documents) et sensible (entretiens)
- Elaboration des fiches-actions de l'Agenda 21

Difficulté : absence de mission de suivi de l'Agenda 21 par le cabinet extérieur

b) 2eme phase : poursuite en interne (2011)

- Naissance du premier Comité de pilotage composé d'élus, représentants associatifs et agents municipaux (soit 18 membres au total)
- 5 objectifs :
 - o Stratégie d'amélioration continue
 - o Participation
 - o Organisation du pilotage
 - o Transversalité des approches
 - o Evaluation partagée
- Réalisation de bilans annuels;
- Mise en place d'un planning d'animations A21;
- Communication : internet, presse, participation aux salons ; portes ouvertes...
- **Aménagement d'un poste : l'évolution de l'agenda 21 a démontré la nécessité d'adapter un poste pour permettre un meilleur suivi des actions. Cette démarche a été entreprise dès janvier 2012.**

Impact sur le pilotage

- L'implication dans la démarche de développement durable et solidaire révèle la nécessité d'évolution du comité de suivi en comité de pilotage (objectif pour 2015);
- La mixité des membres du comité est un élément majeur la démarche;
- Le changement récent des élus municipaux peut engendrer des sensibilités parfois différentes, qui auront des répercussions sur l'évolution de l'Agenda 21.
- Nécessité de personnel supplémentaire pour certaines actions
- Difficulté de réaliser certaines actions par manque de personnel. C'est notamment le cas pour le Plan de gestion Différenciée (CF. P.17).

Les dates butoirs : une incitation à la réalisation

Le fait qu'un planning de réalisation soit mis à jour chaque année, est un moyen efficace de rappeler les différentes échéances de l'année en cours. Si tous les projets ne sont au final pas menés à terme, ces étapes ont au moins l'avantage d'être discuter et replannifier pour une échéance ultérieure.

3) Transversalité de la démarche



4) Evaluation

Les indicateurs : un point à améliorer

Les indicateurs de suivi sont en place et nécessitent d'être quantifiés pour mieux mesurer l'évolution. Il est encore très difficile de mettre en place des indicateurs de suivi. Cependant, certaines mesures ont renforcé ce manque. L'un des exemples le plus représentatif de cette évolution est le suivi des dépenses énergétiques mené conjointement par la cellule « Energie » de Lorient Agglomération et la commune.

Les bilans annuels

Chaque année, depuis 2011, un bilan de l'avancée des démarches est présenté au Comité de suivi. Lors de ses réunions, les résultats sont analysés et les points pouvant poser question étudiés. Ces rendez-vous permettent aussi d'impulser de nouvelles idées, telles que les animations.

Outils de travail

Plusieurs outils, notamment informatiques, permettent un suivi assez précis des données. Ils concernent principalement l'environnement technique (ex : suivi des consommations énergétiques en direct via un logiciel), ou encore culturel (nombre d'entrées à une manifestation). Ces informations, qui ne sont pas incluses dans les indicateurs prévus dans l'Agenda 21, constituent une précieuse source d'information.

5) Stratégie d'amélioration continue

L'évolution de la réglementation

Lors de la rédaction de Quév'21, la commune de Quéven se voulait novatrice dans de nombreux domaines, notamment ceux concernant les alternatives aux pesticides et le non-emploi des produits phytosanitaires. Si ce fut le cas pendant plusieurs années, l'évolution de la réglementation a rendu ces fiches obsolètes. Ce cas n'est pas unique, nous pouvons également citer, entre autres, celui des économies d'énergie liées aux bâtiments, aujourd'hui réglementé par la Réglementation thermique, autrement connue sous l'appellation RT 2012.

Un besoin nécessaire : la communication

Depuis la naissance de notre Agenda 21, la communication a toujours représenté un point à améliorer. Certes, les portes-ouvertes, le journal communal ou encore les articles de presse ont favorisé à faire connaître la démarche de développement durable de la commune. Cependant, une enquête récente auprès de la population a révélé la nécessité de mieux faire connaître nos actions. Pour ce faire, depuis quelques mois, soucieux d'intégrer, d'informer et d'associer la population, un service dédié spécifiquement à la communication a vu le jour. Ce fut l'une des premières décisions à avoir été mise en place.

Depuis ce printemps, une commission Accessibilité a vu le jour pour aller plus loin dans la réflexion. Pour les personnes à mobilité réduite, il ne s'agit pas que de faciliter l'accès dans les lieux publics, mais aussi de se déplacer et d'identifier facilement les déplacements adaptés dans la ville.

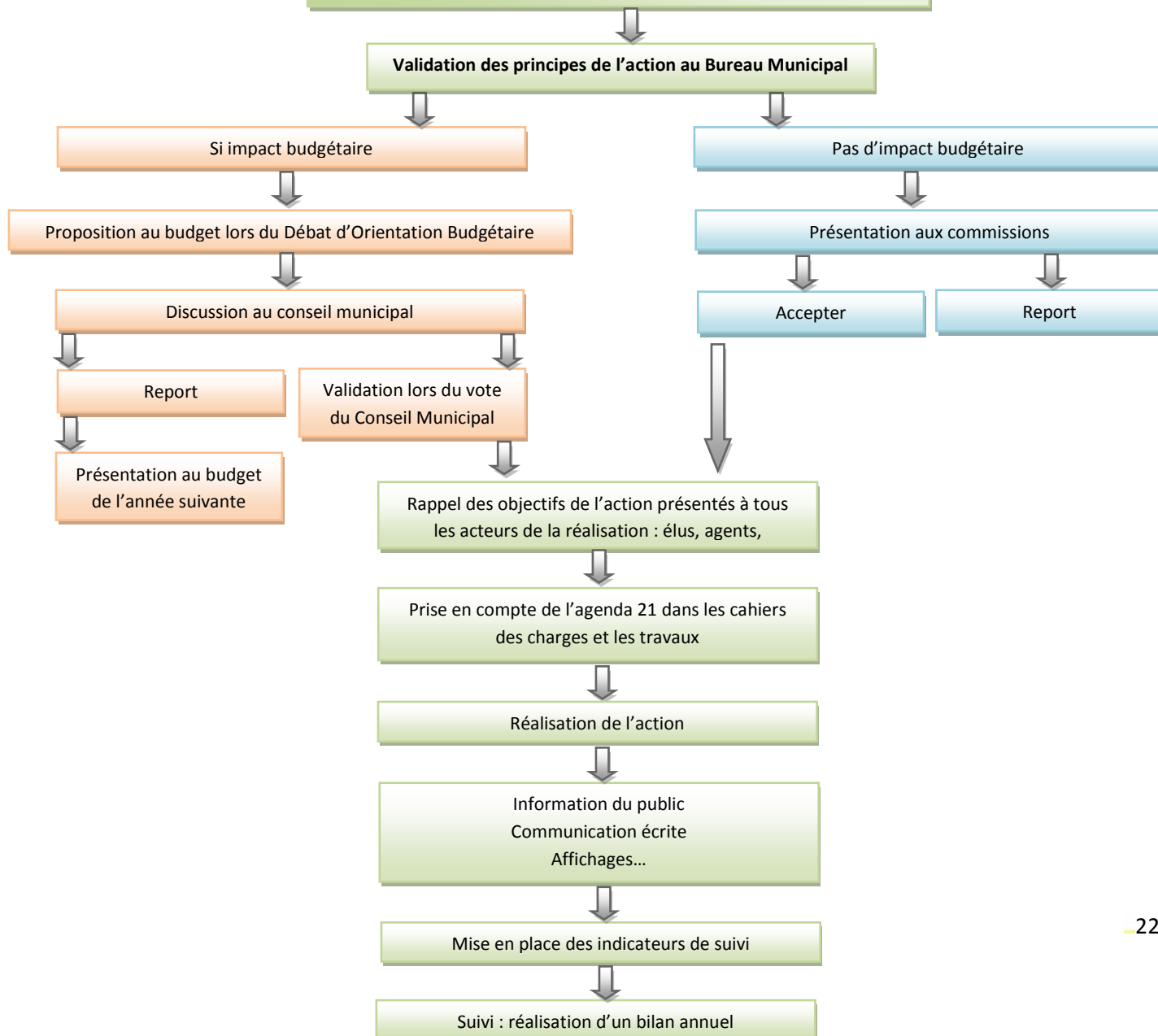
Cette commission est la poursuite de la démarche de travail sur l'accessibilité et aura été en avant-garde de l'évolution de la réglementation. C'est la force de l'Agenda 21 d'avoir travaillé sur les évolutions futures de la réglementation.

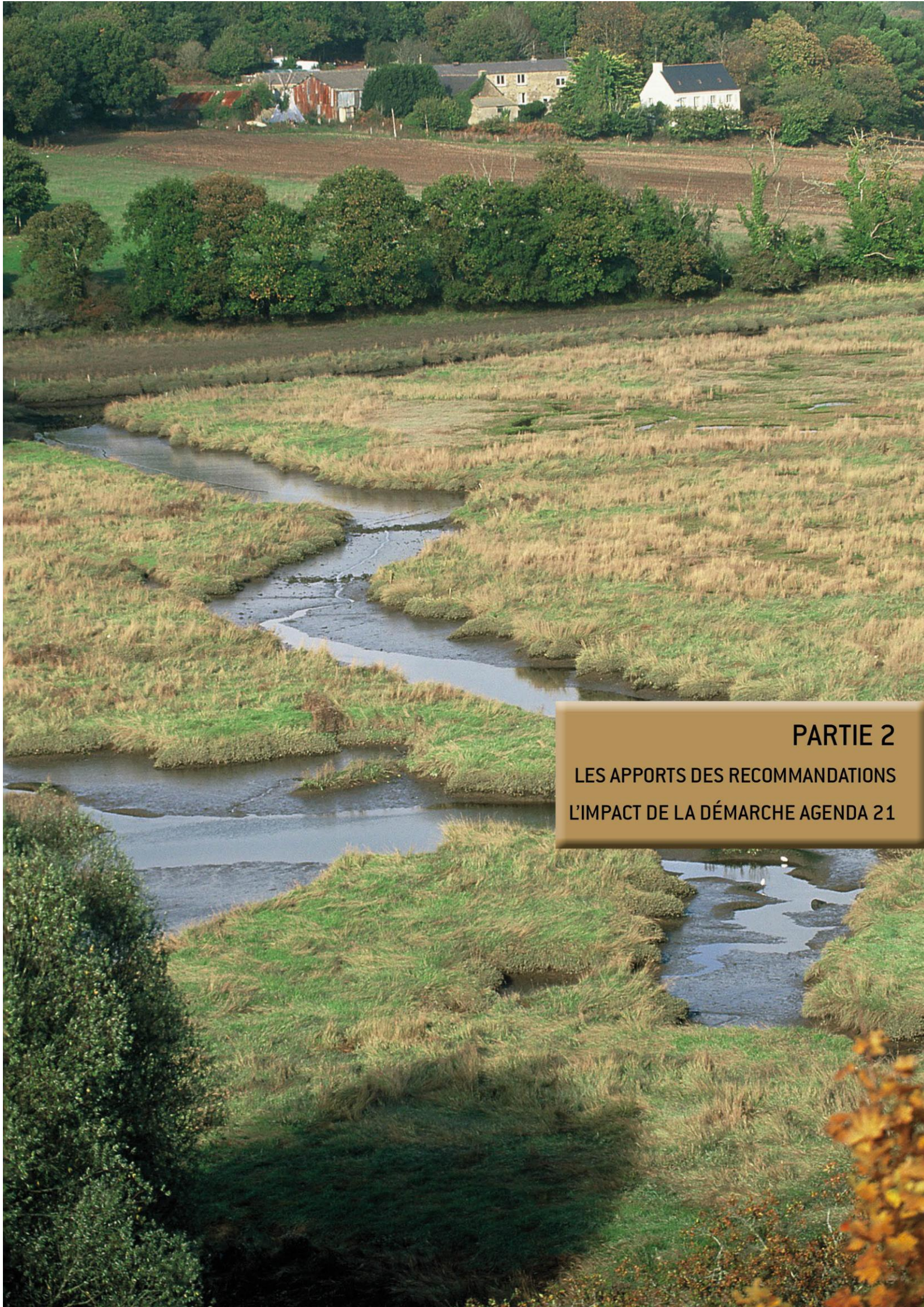
Mise en œuvre d'une fiche Action

**Présentation de l'échéancier annuel aux élus,
Responsables de service et agents**

Rappel de l'enjeu
Descriptif des démarches à effectuer dans l'année

Enjeu 2	Affirmer une politique d'aménagement du territoire et de l'habitat qui économise l'espace et soutient les déplacements doux
Objectif	Soutenir les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
Action 2.16	Développer les zones 30
Maître d'ouvrage	Commune de Quéven
Maître d'œuvre	Commune de Quéven
Partenaires	Bureau d'études ID Cité
Descriptif > Encadrer et contenir le trafic automobile est une priorité de l'Agenda 21 > Le développement des zones 30 favorise le partage de la voie en sécurisant notamment les déplacements des vélos et des piétons. > Une action phare consiste à placer l'ensemble du centre-ville en zone 30.	
Résultats attendus et Indicateurs > Surfaces et Km en zone 30 > Mesures réelles de la vitesse	
Echéancier > Lancement d'une étude 2011 > Mise en place des zones et travaux relatifs à ce passage en zone 30 : 2012	
Éléments méthodologiques, moyens humains et financiers Cette action se déclinera en plusieurs volets : > Faire une cartographie des zones 30 déjà existantes et étudier les extensions possibles > Déterminer un cahier des charges de travaux à mener > Établir un calendrier de réalisation > Travaux avec un cabinet spécialisé (15 à 20 000 euros) > Enveloppe annuelle de travaux : 70 000 € en 2010 puis 100 000 € / an	
Cadre de référence national de reconnaissance des Agendas 21 Finalités concernées : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations Changement climatique et protection de l'atmosphère	





PARTIE 2

**LES APPORTS DES RECOMMANDATIONS
L'IMPACT DE LA DÉMARCHE AGENDA 21**

I/ Les apports de recommandations

1/ Renforcer l'ancrage territorial de l'Agenda21

La commune, aujourd'hui forte de ses premières expériences, souhaiterait, selon les recommandations, étendre son action en adéquation avec les démarches menées au niveau territorial. Pour ce faire, cela nécessitera plus de concertation. Les échanges, de plus en plus nombreux, tendent d'ailleurs dans cette voie.

2/ Réfléchir à une amélioration de la contribution du projet à l'épanouissement de tous les êtres humains, à la cohésion sociale et aux solidarités.

Le projet « un toit, deux générations » est l'un des enjeux de la cohésion sociale. S'il existe une réelle demande de la part de la jeune génération, il est beaucoup plus difficile de la faire adopter par les familles des propriétaires. Les appréhensions sont réelles et les démarches d'information ont des difficultés à trouver écoute. Cette action fait partie des fiches qui seront retravaillées par le nouveau Comité de pilotage.

3/ S'interroger sur les impacts de chaque action sur les finalités du développement durable afin d'éviter les risques d'incohérence ou de contradiction entre elles.

La grille de questionnement des projets au regard du développement durable sera un outil primordial dans le remaniement des fiches à venir. Cet outil sera d'ailleurs présenté au nouveau Comité dès la première réunion. Ainsi, chacun pourra s'en inspirer pour émettre de nouvelles orientations.

4/ Veiller au maintien de la mobilisation des habitants dans l'Agenda 21

A notre époque, tous les projets de société ne peuvent se faire sans une prise de conscience collective de l'enjeu du développement durable. Nous ne pouvons plus réfléchir, construire, fonctionner, vivre comme avant. La commune a ainsi conscience de la primordialité d'impliquer les habitants dans l'Agenda 21. Les opérations de communication (café-débat, portes ouvertes, information par la presse...) remportent toujours un franc succès. Les réunions d'échanges permettent également de répondre aux questions et encourager les Quévénois à s'engager dans la voie du développement durable. Cependant, Quéven veut aller plus loin et réfléchit d'ores et déjà pour que la population prenne part de façon encore plus active dans leur Agenda. A chacune des étapes, la population doit être associée, il faut maintenant qu'elle s'approprie cette ville nouvelle pour qu'elle vive. Des ajustements sont nécessaires dans les prochaines années, d'autres à modifier, d'autres à supprimer. Pour que Quéven conçu aujourd'hui soit celui de demain.

5/ Renforcer la logique de partenariat avec les acteurs institutionnels

Comme le démontre le tableau synthétisant les relations avec les partenaires extérieurs (CF. P. 18), de nombreuses actions sont aujourd'hui conjointement menées. Ces opérations sont un véritable support pour l'Agenda de la commune, renforçant encore son action et domaine de compétence. Quéven a la volonté de développer encore plus ce partenariat, cette force de travailler ensemble.

6/ Réfléchir à une solution d'évaluation de l'impact de l'Agenda 21 sur le territoire

Plusieurs enquêtes ont été réalisées en partenariat avec Lorient Agglomération : voie verte, covoiturage, Triskell... Elles représentent une évaluation intéressante au niveau territorial. De plus, la mutualisation des actions avec les villes voisines est également un bon indicateur à développer. Aujourd'hui, plusieurs outils offrent donc la possibilité d'évaluer l'impact de l'Agenda. Ils pourront être diversifiés dans les années à venir.

7/ Réfléchir aux moyens qui pourraient être consacrés à l'animation du projet

La communication interne

Un intérêt tout particulier a été porté depuis plusieurs années sur la communication interne aux services. Les agents ont ainsi été invités à s'impliquer activement dans ce projet, en prenant part non seulement à son élaboration, mais également en étant une force majeure de proposition.

Des rencontres sous forme d'échanges ont été régulièrement proposées, ainsi que des formations et des journées de sensibilisation.

Grâce à cette implication, les agents sont à l'origine de nombreux projets : recherche des progrès technologiques, animations, initiatives concernant la communication envers le public, etc.

La sensibilisation du public

A titre d'exemplarité, la commune a dans un premier temps orienté son attention sur des projets concernant la collectivité à proprement parlé.

Afin que le public devienne acteur et non plus uniquement spectateur, la commune a pour mission d'inciter des démarches simples à réaliser chez soi.

Pour ce faire, un programme d'animations annuel a vu le jour en 2013 et été reconduit en 2014. Ce programme a été complété par des participations à certains rendez-vous nationaux ou régionaux, telle que la « Semaine pour les alternatives aux pesticides », le salon « Escal terre », ou encore des actions telles que « Voltalis » ou « EDF Embrun ».

Les associations locales se sont également servies du support de communication que représente l'Agenda 21, pour inviter les particuliers à découvrir la cause qu'elles défendent : environnement, gestion des économies d'énergies, recyclage, etc.

Plusieurs portes ouvertes ont également été réalisées pour inviter les habitants à découvrir les démarches de développement durable mises en place par la commune au sein même de ses services.

La communication vers le public et l'incitation à participer plus activement au programme reste un objectif majeur des années à venir. Elle doit se faire dès la journée d'accueil des nouveaux habitants.

Création d'un poste

Selon les recommandations, un poste a été aménagé pour suivre et dynamiser l'Agenda dès janvier 2012. Cet agent a pour mission de sensibiliser le public, réaliser les rapports techniques et supporter les actions. Ainsi il dynamise l'Agenda par un planning d'animations annuel, ainsi qu'en intégrant le programme des nouveaux rythmes scolaires.

Secondé depuis 2014 par un nouvel agent dédié à la communication, le chargé de mission Agenda 21 a déjà entrepris une réflexion sur une nouvelle orientation de communication.

Les recommandations qui ont pu être faites, nous les avons identifiées également. Nous devons connaître l'impact des actions de notre Agenda sur les Quévenois, sur le monde associatif, plus largement sur notre territoire.

La mesure de notre impact est différente selon les interlocuteurs :

- Pour la population, c'est une mobilisation des habitants, connaître leurs ressentis sur l'implication et l'application des actions de l'Agenda dans leur vie quotidienne via un questionnaire en ligne par exemple.
- Sur notre territoire, ce sont, comme nous avons déjà pu l'organiser depuis quelques mois, les rencontres avec les entreprises présentes sur le bassin versant ayant des rejets sur nos espaces naturels.
- Ce sont aussi les échanges avec les communes voisines sur la duplication d'animations et la participation de Quéven dans les animations des autres communes (Escale Terre, Festival du Développement Durable à Lorient en 2014).

II/ L'impact de la démarche agenda 21

1) Sur l'exercice de vos missions

L'Agenda 21 est aujourd'hui pris en compte dans tous les projets et n'est que le précurseur de nouvelles réglementations. En cela, il occupe aujourd'hui une place majeure dans les réflexions. Pour continuer à l'affirmer, il serait intéressant de faire des bilans d'étape, notamment sous forme de présentation au public. Cela aurait le double avantage de faire une analyse à mi-parcours des données et d'inciter la population à s'impliquer.

2) Sur les missions des autres collectivités

L'avancée dans la démarche de développement durable et solidaire a dynamisé les liens avec les autres collectivités et institutions. Que ce soit au niveau des formations des agents, de la mutualisation du matériel entre communes, ou encore des partenariats dans le cadre de l'accueil des enfants, ces échanges sont tous aujourd'hui indispensables.

Enfin, les relations renforcées avec l'Agenda 21 de Lorient Agglomération entraînent et entraîneront certainement encore des directives d'orientation pour Quev'21. C'est ainsi que Quéven trouvera un rôle à son tour au niveau territorial.

Nouvellement élu et conscient des enjeux posés par l'Agenda 21, je vous demande une prolongation de ce dernier pour plusieurs raisons :

- Parce que nous avons œuvré à suivre vos recommandations et que c'est en bonne voie ; Après l'épanouissement et la prise de conscience, l'Agenda 21 doit mener aujourd'hui à des actions au quotidien pour tous les acteurs, et dans l'intérêt de tous.
- Parce que la nouvelle équipe a besoin de ce support pour conforter sa volonté politique de développement durable, cette base forte d'Agenda 21 est essentielle pour penser et développer le prochain ...
- Parce que certaines choses de cet Agenda restent à peaufiner, à préciser et à animer, je compte sur votre accord pour que nous poursuivions notre agenda 21 pour deux années.

Sincères Salutations



PARTIE 3
LES ANNEXES

I/ Documents techniques

Détails des compétences partagées

Actions passées sous la compétence de Lorient Agglomération

- Aménagement des espaces d'activités économiques
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Transports et déplacements (Plan de Déplacements Urbain PDU / Service accessibilité)
- Gestion du tri et des déchets,
- Solidarité urbaine,
- Tourisme et les loisirs,
- Réseau Initiatives Age handicap avec le CCAS
- Environnement
- Compétence de la gestion intégrée de l'eau (eau potable et assainissement)

Partenaires associatifs et institutionnels

- Conseil Général
- Syndicat du Bassin du Scorff,
- Associations à vocation sociale
- Eau & Rivière de Bretagne,
- Nature & Culture,
- Groupement des Agriculteurs Biologiques du Morbihan....

Villes ou communes limitrophes

- Les pistes cyclables : liaisons avec Gestel, Lorient, Pont-Scorff
- Mutualisation de matériels

Mesures de protection des espaces naturels (dépassant les limites de la commune)

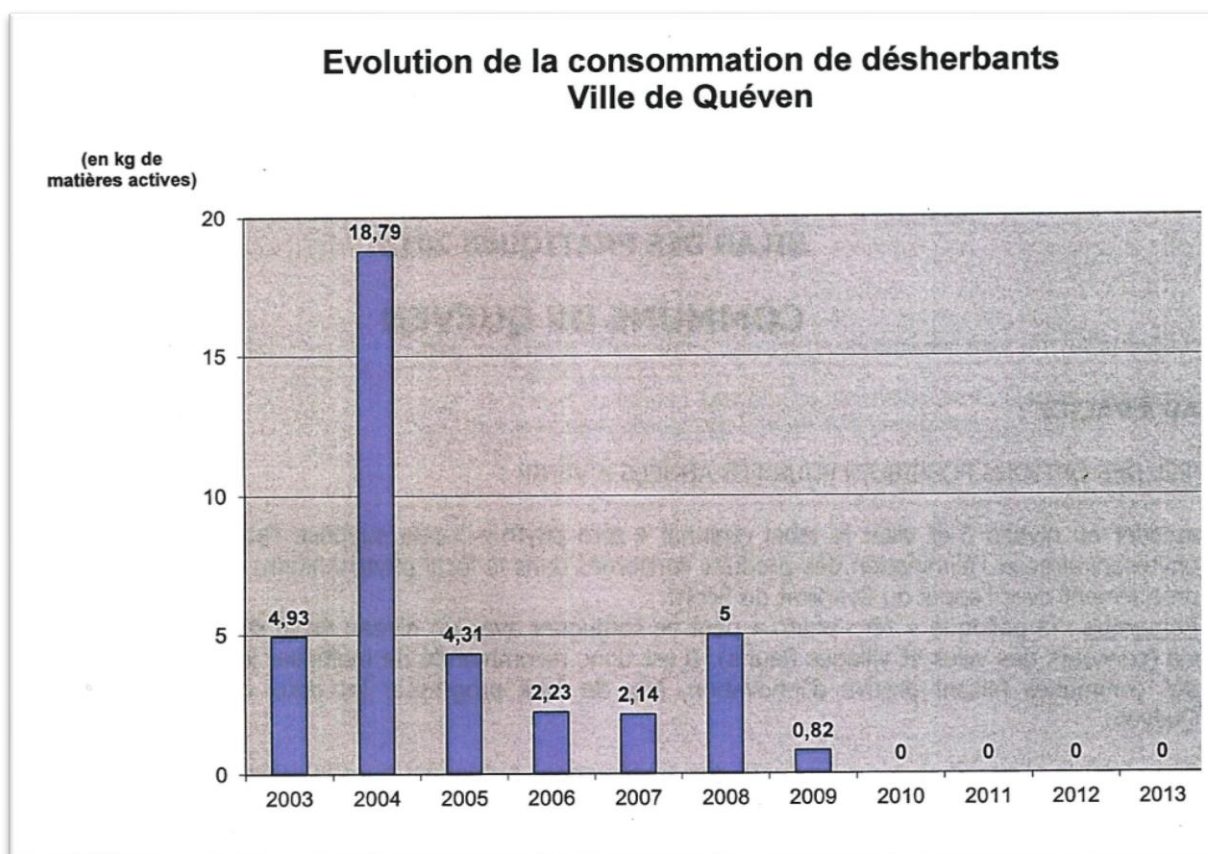
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique,
- Natura 2000,
- Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O. / Rade de Lorient).
- SDAGE / SAGE

Interaction avec le Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Pont-Scorff

Ouverture vers le monde

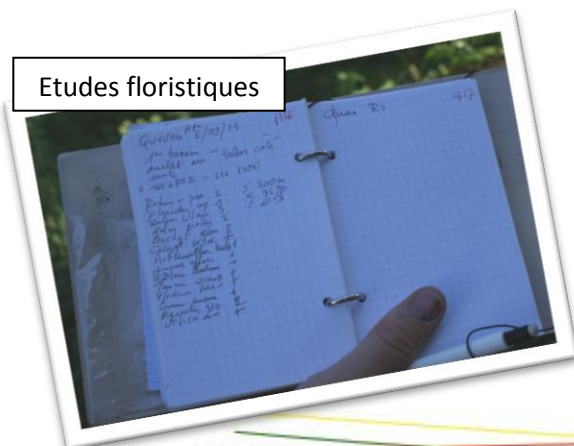
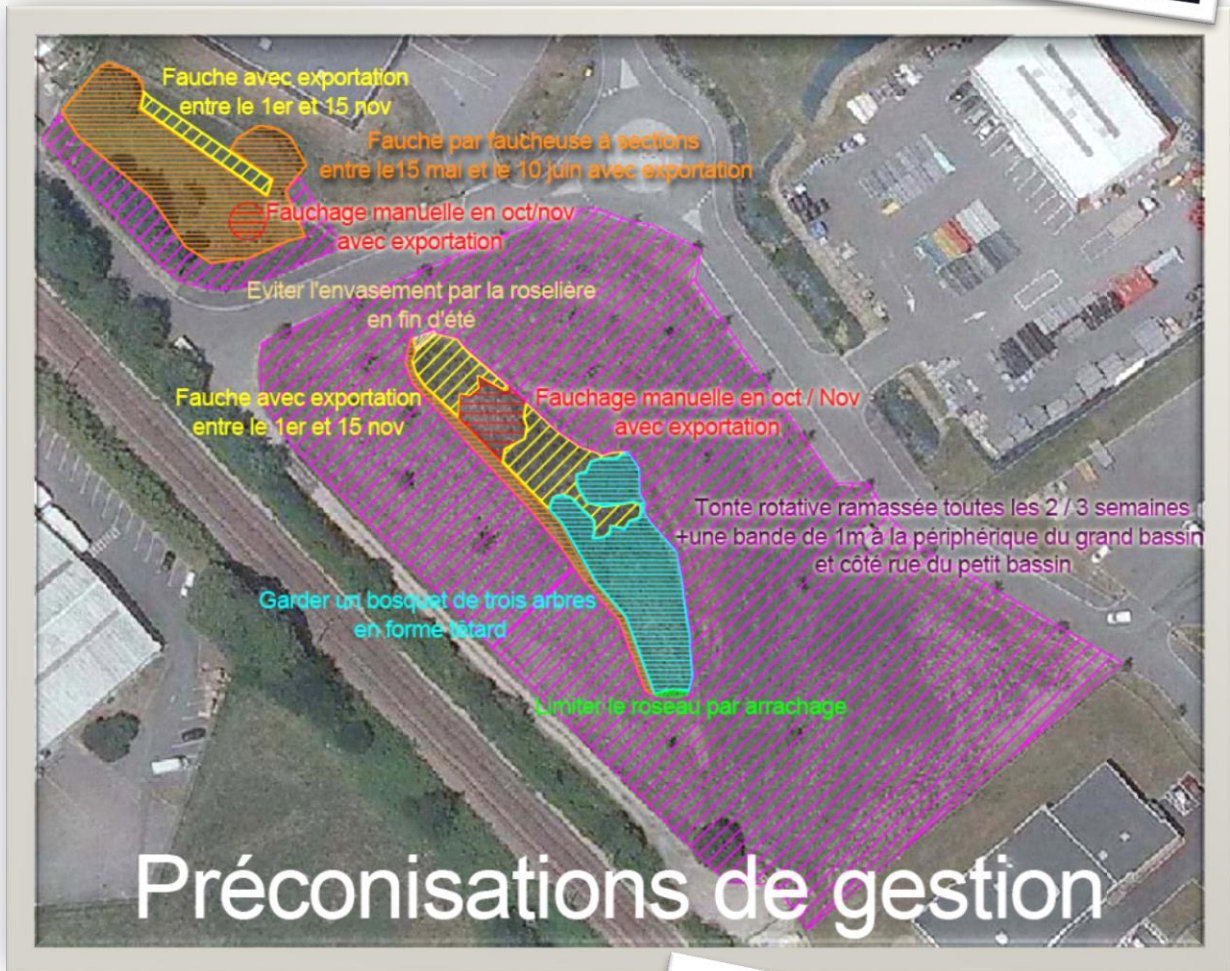
- « Jumelage coopération » avec le Mali
- Echanges culturels et sportifs avec l'Irlande
- Relations sur les plans économiques, humain, culturel avec l'Allemagne
- Rassemblement annuel de personnes originaires de Polynésie : « L'été indien »
- Activités et ateliers autour du théâtre avec les Etats Unis

Evolution de la consommation de désherbants dans les espaces verts communaux



Exemple de panneau posé dans les espaces verts communaux

Mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée



Exemple d'une analyse d'eau réalisée dans un cours d'eau naturel



ipl santé,
environnement
durables

Bretagne

anciennement laboratoire CGI

Parc Technologique de Soye
4, rue de Galilée
56270 Ploemeur

tél 02 97 80 80 80
fax 02 97 80 80 86
e-mail labploemeur@ipl-groupe.fr
www ipl-groupe.fr

Payer

Client

MAIRIE DE QUEVEN
Place Pierre Quinio
BP 10
56530 QUEVEN
Attn : M. PETROVIC

Ploemeur, le mercredi 13 juillet 2011

Rapport d'essai n°: 2011.2765-1-4

Vos références : KERIGEARD

Prélevé le 14/06/2011 15:25 par IPL SED BRETAGNE D. KERYHUEL (prélèvement accrédité COFRAC)
Déposé le 14/06/2011 17:30
Début d'analyse : 16/06/2011

Nature : Eau superficielle

N° bon de commande : 30322

N° devis : 11D156

	Résultats	Méthode d'analyse
Pesticides Phosphonates		
AMPA	(c) 0.27 µg/L	NF ISO 21458
Glyphosate	(c) 0.17 µg/L	NF ISO 21458
Gluphosinate	< 0.05 µg/L	NF ISO 21458

Patricia MONNERIE
Resp. Chimie Organique



Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyse. Il contient 1 page(s).

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale après autorisation du laboratoire.

L'accréditation de la section essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole (c).

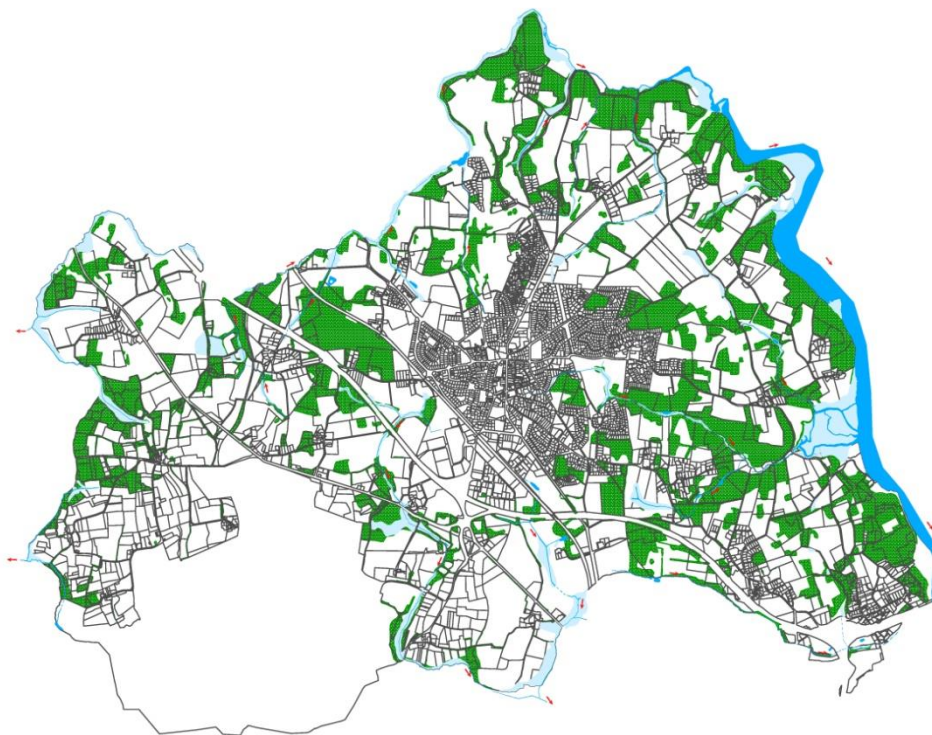
Numéro Labo: 2011.2765-1-4

Page 1 / 1

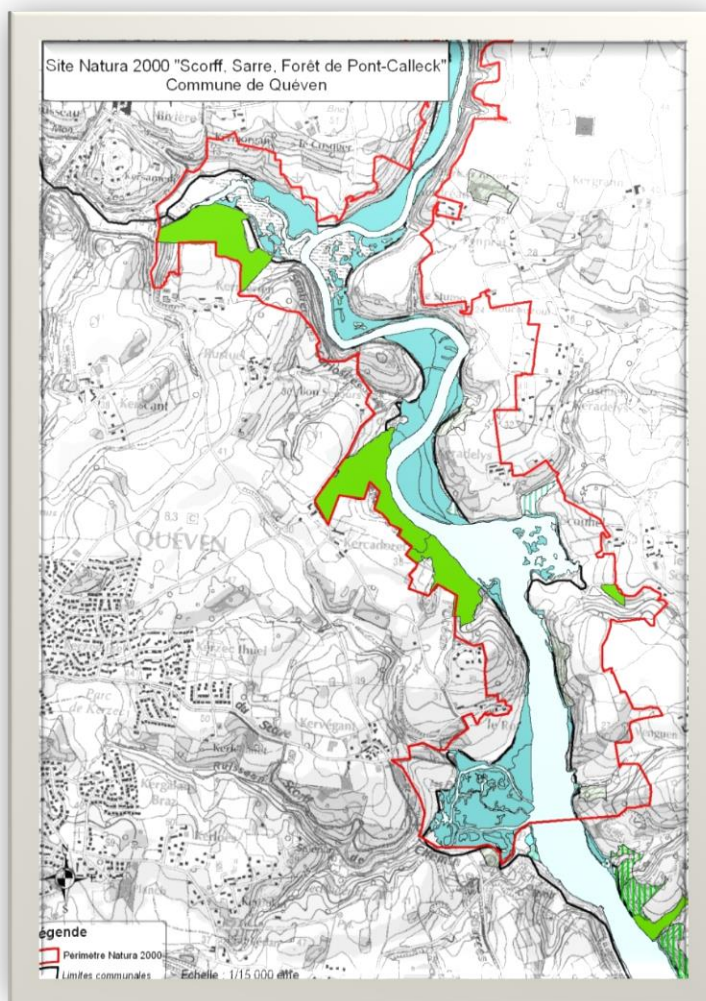
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

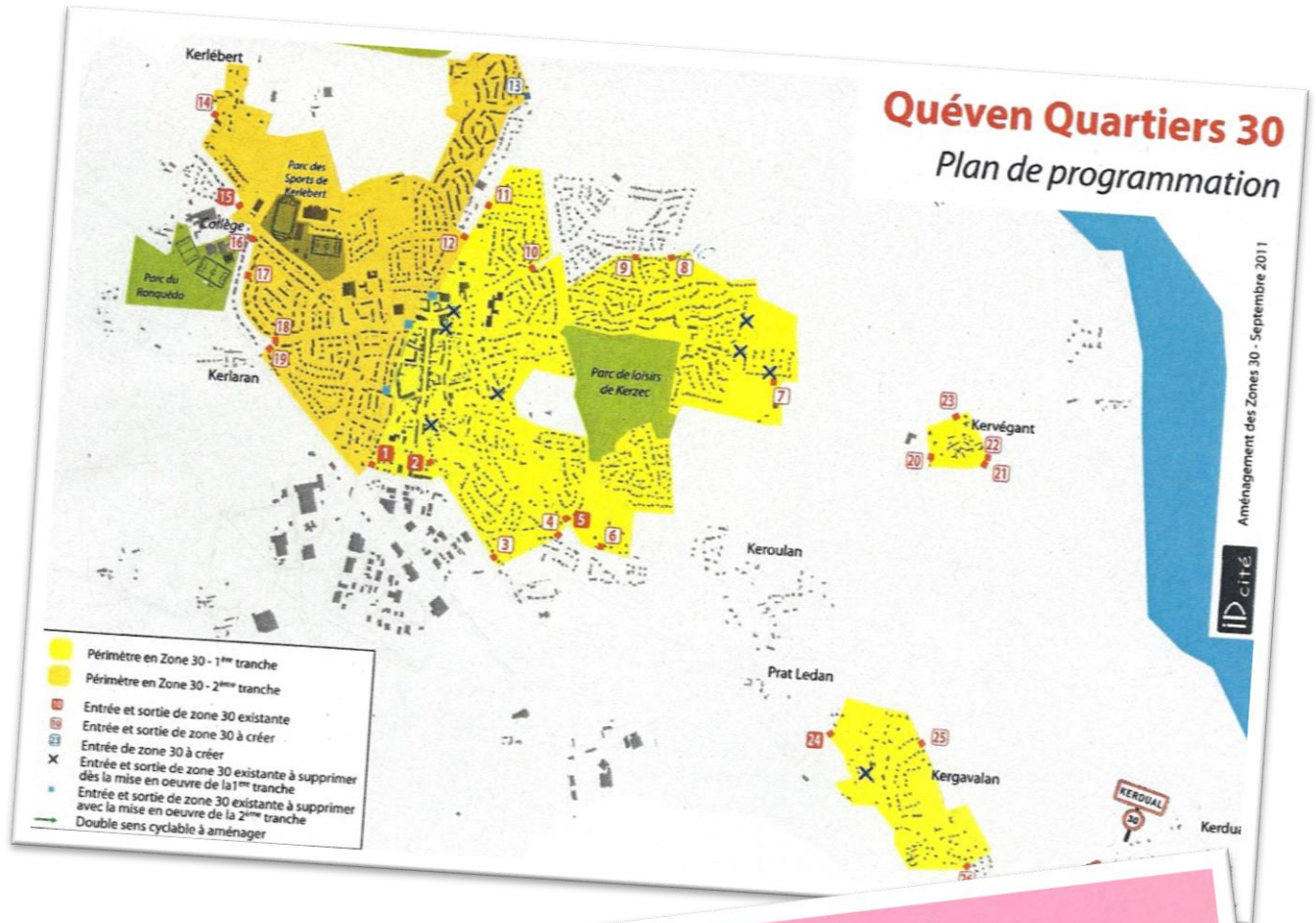
Siège social : ipl santé, environnement durables Bretagne – Parc Technologique de Soye – 4 rue Galilée – 56270 Ploemeur
SIRET 332108075 00026 – **APE** 7120 B – **N° TVA** FR 86 332108075 – **Dom. Banc.** : Crédit Agricole Lorent N°: 16006 21111 51124006 31016

Carte des Espaces Boisés Classés de la commune



Espaces naturels quévenois classés Natura 2000





Préservation de la langue bretonne

JRD

Langue bretonne : charte Ya d'ar brezhoneg

La campagne Ya d'ar brezhoneg a été lancée en 2001 par l'Office Public de la Langue Bretonne, à l'occasion de l'année européenne des langues. Son objectif est d'inciter les acteurs économiques, les commerces, les collectivités publiques... à intégrer la langue bretonne dans leur fonctionnement et à accroître sa visibilité dans la vie publique et la vie quotidienne des habitants.

40 actions et 4 niveaux de certification sont proposés :

- Niveau 1 : engagement sur 5 actions
- Niveau 2 : sur 10 actions
- Niveau 3 : sur 15 actions
- Niveau 4 : sur 30 actions

Par délibération du 26 septembre 2008, le Conseil municipal s'est engagé à signer la charte et à atteindre le niveau 2 dans un délai de 2 ans. Après un état des lieux sur site en février 2011, l'Office Public de la Langue Bretonne a validé la réalisation des objectifs que la municipalité s'était fixés :

- 1- panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune
- 2- signalétique directionnelle bilingue
- 3- aide à l'installation d'une filière bilingue
- 4- bilinguisme systématique pour toute nouvelle signalétique
- 5- programmation annuelle de spectacles en langue bretonne dans le centre culturel de la commune
- 6- cartons d'invitations bilingues pour les manifestations culturelles organisées par la mairie
- 7- message bilingue sur le répondeur de la mairie
- 8- signalétique bilingue à l'extérieur et à l'intérieur de la mairie
- 9- Participation à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes (articles dans bulletin municipal, diffusion affiches, ...)
- 10- information donnée au public quant à la possibilité d'avoir des cérémonies bilingues (mariage, baptême, ...).

Le certificat « Ya d'ar Brezhoneg », niveau 2 sera donc officiellement décerné à la commune.

Il est à présent proposé de poursuivre la démarche et d'engager la commune à atteindre le niveau 3 de la charte, pour lequel 15 actions doivent être mises en œuvre, dans un délai de 2 ans. Afin de respecter les critères fixés par l'O.P.L.B., les 5 actions suivantes devront être mises en œuvre :

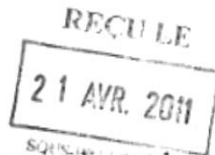
- 11- mise en place de plaques de rue bilingues sur l'ensemble des nouvelles voies
- 12- logo de la mairie bilingue
- 13- promotion par la mairie de l'accord « Ya d'ar brezhoneg » auprès des entreprises, commerces et associations de la commune
- 14- signature d'un contrat de mission avec l'O.P.L.B. pour inscrire l'action dans la durée et en assurer le suivi
- 15- mise à disposition du public de formulaires bilingues pour les actes les plus courants livret de famille, mariage, naissance, décès...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à l'unanimité)

Article 1 : s'engage sur le niveau 3 de certification de la charte « Ya d'ar brezhoneg » impliquant la mise en œuvre de 5 actions supplémentaires, détaillées ci-dessus, dans un délai de 2 ans

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait à Quéven, le 15 avril 2011,
Le Maire,
Marc Cozilis.



SCHEMATA
DES
DOCUMENTS



Extrait du règlement de la demande de permis d'aménager le lotissement :
« Le hameau de Ty Planche »

Titre 2 – Dispositions applicables en matière d'occupation et d'utilisation des sols

Article Ub4 – Desserte par les réseaux

B- Assainissement

2- Eaux pluviales :

« Pour les eaux pluviales des lots, chaque acquéreur (lots de 4 à 8) devra réaliser sur son lot une cuve étanche d'un volume de 6m³ minimum afin de réguler les eaux pluviales de son lot, laquelle sert de réserve d'eau pour l'arrosage, les toilettes ou plus...

Elle sera suivie d'un puisard non étanche d'un volume de 2m³ minimum,

Ces 2 systèmes seront enterrés et recouverts de terre végétale (voir annexe 1). Le rejet des eaux pluviales au caniveau est interdit..... »

II/ Une communication continue auprès des habitants

1 - Articles de presse

Gaz à effet de serre : la commune bonne élève



Vendredi, à la mairie, un chèque de 4 000 € a été remis à la commune, pour l'encourager dans cette démarche.

Depuis 2006, Quéven et GDF Suez ont un contrat de partenariat. La commune s'engage dans un processus de limitation des émissions de gaz à effet de serre, accompagné dans cette démarche par GDF - Suez.

La mairie et l'école Joliot-Curie sont, depuis l'an dernier, chauffées au gaz.

Une baisse de 34 % d'émission de CO² a été observée en mairie et de 12 % à l'école. Cette performance a été saluée GDF Suez, vendredi, à la mairie, avec la remise d'un chèque de 4 000 € à la commune, pour l'encourager dans ses efforts, en cohérence avec l'Agenda 21 quévenois.

QUÉVEN

Tel 21/06/12

Agenda 21. Les projets deviennent réalité

Quev'21 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal lors de la séance du 26 novembre 2010, et a bénéficié, cette année, de la reconnaissance officielle du ministère de l'Écologie et du Développement durable. Une récompense qui demande beaucoup de travail puisque le programme, qui comprend 42 fiches actions, doit s'achever en 2016.

Un bilan des réalisations

Un état des lieux a été réalisé et un échéancier dressé avec les besoins et les objectifs de la commune. Tous les ans, un bilan est établi afin d'évaluer la réalisation des actions ; celui de 2011 a été présenté lundi. Ainsi, le comité de suivi a



Le comité de suivi a pris connaissance du bilan 2011.

constaté les objectifs atteints ou à l'étude, à travers plusieurs grandes lignes. Quelques points ressortent de ce bilan. Les efforts ont porté, entre autres, sur la sensibilisa-

tion à la réduction des déchets et au tri, le renouvellement du matériel d'éclairage, le remplacement des véhicules polluants et l'incitation à l'économie d'eau. En matière de déplace-

ments doux, les zones 30 ont été développées, la desserte des bus à Kerdual est à l'étude acquisition des vélos de services ont été acquis pour les élus et les agents, valorisation des espaces naturels publics ont été valorisés et les voies piétons/vélos développées... Également développés, les commerces et l'agriculture, mais aussi la solidarité et le lien social (passage au niveau 3 de la charte Ya d'Ar Brezhoneg encouragement et accompagnement de la vie associative et des échanges intergénérationnels, poursuite des réunions de quartier, création d'un Espace d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...).

1 toit, 2 générations : un dispositif pour les jeunes et seniors

l'initiative

C'est une histoire de binômes, avec, au départ, une idée simple : lutter contre l'isolement des personnes âgées. Des seniors de plus de 60 ans, autonomes.

Une réponse

Tout en répondant au problème de logement des jeunes âgés de 16 à 25 ans en formation... D'où la mise en place du dispositif « 1 toit, 2 générations ».

le principe

Le principe est simple : le senior accueille chez lui un jeune en échange d'une présence et/ou de quelques services rendus au quotidien comme du jardinage, petites courses, initiation informatique, jeux de société...

Une participation

Le jeune est hébergé en contrepartie d'une participation financière aux charges et de services rendus. Ce projet s'est réalisé avec la collaboration du Bureau information jeunesse (Bij) de Lorient et les centres communaux d'action sociale qui participent au financement de l'opération tout comme Lorient Agglomération et le Conseil général.

les démarches

Le Bij et les Pij (point information jeunesse) accompagnent les démarches avec, à ce jour, la constitution de treize binômes.



Soirée crêpes du réseau 1 toit, 2 générations, mercredi, à la résidence de Kerlaran.

« Ça change la vie »

À Quéven, commune qui adhère à l'opération, cela s'est concrétisé après les dernières vacances avec l'arrivée de Mégane, originaire de Belle-Ile qui est étudiante à Marie-Le Franc, chez Thérèse Jégousse. Mme Jégousse avait entendu

parler du dispositif. Elle a décidé de sauter le pas. Depuis, elle est ravie, tout se passe bien !

Se lancer

De l'avis des CCAS, Bij et Pij, le projet de binôme demande beaucoup de temps de préparation.

Mais une fois que la chose se passe, « cela change la vie » dit un senior qui s'est lancé dans l'aventure.

Renseignement : www.1toit2genérations.fr

OF - Ye 15-16/12/12

Le marché bio va accueillir les producteurs locaux

Le marché bio qui se tient le jeudi après-midi, place de Toulouse, va se diversifier.

Désormais, il ouvre ses portes aux producteurs locaux.

Pour l'instant, le marché compte sept étals estampillés bio diffusant essentiellement des produits alimentaires (pain légumes, fruits), mais aussi des produits de santé, de diététique biologique et des produits malgaches.

La volonté est donc de diversifier et d'ouvrir ce marché qui reste néanmoins bio à d'autres type de produits de provenance locale. Une façon de privilégier les circuits courts et de diversifier l'offre.

Au printemps, des créations textiles seront ainsi disponibles.

Les producteurs intéressés pour être présents sur le marché « nouvelle formule » peuvent contacter Olivier Henry en mairie (tél. 06 88 39 60 83, ou ohenry@mairie-queven.fr).

En attendant les nouveaux étals, le



Le marché bio du jeudi passe aux horaires d'hiver. Il est ouvert de 16 h à 19 h, chaque jeudi, place de Toulouse.

marché passe aux horaires d'hiver en ouvrant de 16 h à 19 h, tous les jeudis.

Agenda 21. Quéven veut la performance

Depuis 2010, Quév'21 mène la commune de projets en actions en faveur du développement durable et solidaire. Le comité de suivi, composé d'élus, d'associations et d'agents municipaux a rendu sa copie, et le bilan est excellent. Quelques exemples ressortent du lot.

Des travaux engagés

La toiture de la salle d'agrès du Ronquédo atteint des performances énergétiques accrues ; le double vitrage a été installé aux Arcs et des toitures végétalisées sur le Ripame ainsi que sur la cuisine centrale ; des chaudières à condensation ont été installées à la mairie et à l'école Joliot-Curie : le chauffa-



Les actions continuent et elles seront nombreuses en 2013. « Le programme détaillé sera proposé dès le début de l'année, il concernera les enfants, les adolescents, les adultes et les anciens », était-il expliqué.

ge de l'église a été remplacé par un poêle à gaz ; des économiseurs d'eau sont progressivement installés dans les bâtiments publics. Les permis

d'aménager imposent la réalisation de cuves étanches et permettent de bénéficier d'une réserve d'eau pour l'arrosage, les toilettes.

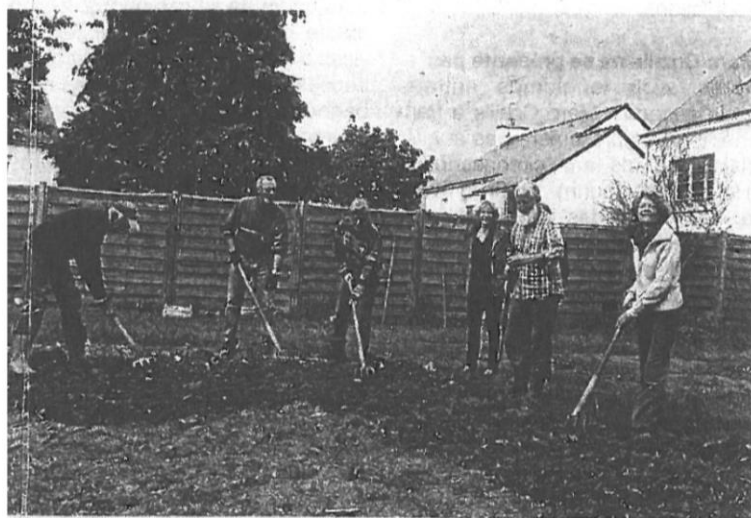
Pour économiser l'espace, la densification urbaine s'impose elle passe par la réduction de la taille des lots. Ainsi, pour tous les nouveaux programmes, la surface moyenne des lots est fixée à 500 m². Dans cette logique, quatre hectares ont été acquis en 2011-2012 (site Minerve et terrain route de Ker dual). Afin d'agir en faveur de l'économie sociale et solidaire les collectivités locales ont la possibilité d'imposer aux entreprises avec lesquelles elles passent des contrats, d'embauche des personnes en difficulté d'insertion professionnelle.

Bilan consultable sur www.queven.com

Quéven

10/05

Les pommes de terre de la solidarité



Les bénévoles mobilisés pour planter les pommes de terre

Les bénévoles du CCFD Terre solidaire, de Quéven Solidarité et de Den Douar, se sont retrouvés en fin de semaine dernière pour planter les pommes de terre. Ces légumes seront ensuite vendus au profit des projets de développement menés par le CCFD au niveau international. Une partie de la récolte sera destinée

à la banque alimentaire. Une parcelle de 500 m² a été mise à disposition par la mairie. L'idée est aussi de créer un jardin partagé ou des particuliers pourraient également venir y faire leurs plantations dans l'esprit du jardinage au naturel. Ce projet qui se concrétise était dans les tuyaux depuis un an.

14 enfants ont approché les rapaces - salle de Kerlébert - Quéven



Dans le cadre des ateliers découvertes Cocci'vac et des actions de l'Agenda 21 quévenois (Quev'21), une présentation du monde des rapaces était organisée jeudi, à la salle de Kerlébert.

Paul et Eleri Jonhson, du centre fauconnier de Bretagne, ont accueilli 14 enfants. Ils ont pu voir des rapaces de près et s'informer sur leur univers. Une expérience rare car il n'est pas courant d'approcher ces animaux. Une dizaine d'oiseaux, rapaces diurnes et nocturnes ont été présentés jeudi.

En avril prochain, une autre session destinée aux adolescents est programmée.

Samedi 02 mars 2013

Ouest France

La commune souhaite préserver les écosystèmes

Quéven - 20 Juin 2014



Exemple de traitement différencié derrière la mairie.

La zone d'espaces verts située derrière la mairie a fait l'objet d'un traitement différencié. Deux types de coupes ont été effectués sur les surfaces gazonnées.

Une tonte, type mulching, avec broyage des végétaux sur place. Les résidus permettant de régénérer les sols et une fauche avec exportation. Il s'agit d'une coupe traditionnelle avec enlèvement des végétaux. « **Cette méthode favorise l'appauvrissement du sol afin de permettre à la faune et la flore locale de se réimplanter** », explique dans un communiqué la mairie.

Cette gestion différenciée sera étendue à l'ensemble des espaces verts de la commune. Elle entre dans la logique de la démarche de l'agenda 21 quévenois. Des panneaux expliquant cette démarche seront mis en place. « **Préserver la biodiversité en faisant de la gestion différenciée, voilà la volonté de Quéven. Cette approche a pour vocation de préserver les écosystèmes en s'inspirant des moyens agricoles traditionnels et de la gestion douce** », explique Myriam Pierre, adjointe à l'environnement.

2 – Supports de communication

Articles dans le magazine municipal « Couleurs Quéven »

Environnement

Eco-gestes

La commune réduit sa consommation d'eau

Sans changement de pratiques, les besoins en eau risquent de dépasser la ressource disponible. Changer nos habitudes est possible, par des gestes simples.

Dans le cadre de l'Agenda 21, action 1-6, la commune s'engage à renforcer les économies d'énergie et d'eau de ses bâtiments et équipements. En 2010, sa consommation totale s'élevait à 8 376 m³, contre 10 945 m³ en 2007, soit une baisse d'environ 23 %, grâce à des actions correctives efficaces :

- boutons-poussoirs dans les écoles, pour limiter le temps d'écoulement de l'eau ;
- limiteurs de pression sur 562 points de puisage d'eau : robinets de lavabos, de parkings, urinoirs, chasses d'eau, douches ;
- cultures végétales : très bons régulateurs des eaux de pluie, qui permettent une meilleure hydrométrie des bâtiments ;
- végétation avec filtres optiques, pour mieux suivre les consommations ;
- en projet : installation de caves enterrées pour récupérer les eaux de pluie.

A noter : chaque année depuis 1998, des classes de Lorient Agglomération participent à l'opération Eco'Éco Scoreff, destinée à éveiller les consciences sur la question de l'eau.




Quéven 21
L'agenda 21 de Quéven
Quéven, ville durable et solidaire

Des gestes simples pour réduire votre facture d'eau...

- se laver les dents avec un globeau au lieu de laisser couler l'eau : 1 l. (au lieu de 10 à 40 l.)
- une douche au lieu d'un bain : 60 l. au lieu de 200 l.
- dans la vaisselle en remplissant deux bacs, et non sous l'eau courante : 12 l. au lieu de 40 l.
- laver-essuyer et lessiver-essuyer lorsque les sols sont secs
- arroser le jardin soir ou matin pour éviter l'évaporation
- récupération d'eau de pluie : placer une bouteille pleine d'eau dans le robinet chaque fois que l'on ouvre l'eau
- 2 l. à chaque fois
- limiter de moitié sur les robinets et les pommes de douche
- appareils électroménagers respectueux de l'environnement : l'énergie électrique sert sur la performance énergétique et la consommation dans la classe A ou A++
- vérifier les meilleures performances
- avant de vous coucher, le lendemain, s'il a plu, vérifiez votre compteur d'eau
- à l'heure, vous avez une fuite quelque part.
- 1 fuite grave à l'heure = 1 douche par jour gratuite.

Économies d'énergie

Un Conseil en Économie Partagée (CEP)

Cap l'Orient propose aux communes les services d'un « conseiller énergie », dans le cadre du dispositif CEP. Le Conseil municipal de Quéven a validé cette offre de mutualisation de services lors de sa séance du 15 avril dernier.

Le CEP est un service adapté aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. C'est une initiative de l'ADEME, qui facilite la mise en place d'une politique énergétique maîtrisée sur l'ensemble du patrimoine communal. L'énergéticien accompagne la commune pour l'optimisation de ses consommations et dépenses d'énergies et d'eau. Il existe en Bretagne un réseau de 25 conseillers en énergie

partagé, animé par l'ADEME. Leurs missions :

- 1/ réalisation d'un bilan annuel des consommations et dépenses sur l'ensemble du patrimoine (bâtiments, éclairage public, équipements, véhicules...);
- 2/ proposition d'un plan annuel d'actions chiffrées visant à la réduction des consommations et dépenses d'énergies et d'eau;
- 3/ accompagnement de la commune pour ses projets de construction ou de réhabilitation

d'équipements (volet énergétique - développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire).
La prestation est rémunérée en fonction de l'étendue du patrimoine communal, au prorata du temps passé. Elle est encadrée par une convention signée pour 6 ans. Ce projet est inscrit dans l'Agenda 21, fiche-action n° 1-3.

*Agence pour le Développement et la Maîtrise de l'Énergie

Lumière sur...

le bon plan environnement : Désherber autrement !

Engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les pollutions phyto-sanitaires, la commune de Quéven fait figure de pionnier dans ce domaine. En partenariat avec le Syndicat du Bassin du Scorff, les efforts se poursuivent afin que l'ensemble des acteurs concernés se mobilise (services techniques, industriels, agriculteurs, particuliers) et que les pratiques changent durablement.

● Pesticides : non merci !

Pesticides à part comme « bioalgues » et « propres » par l'industrie agrochimique, les pesticides sont loin d'être inoffensifs. Principalement utilisés en milieu agricole, leur application par pulvérisation et les particuliers est tout aussi préjudiciables.

En effet, les désherbants sont souvent utilisés sur des zones imperméables (terrains, cours bitumés ou gravillonnés...), ce qui entraîne une pollution des milieux aquatiques par ruissellement.

● La reconquête de la qualité de l'eau : une priorité

Malgré une prise de conscience de longue date, les analyses d'eau présentées en 2010, les analyses de la commune de Quéven ont permis de constater que le taux de glyphosate dans le parc de terrains et le taux AMPA (produit de dégradation du glyphosate) en sortie de station d'épuration restent supérieurs aux normes exigées - non potable.

Un changement de comportement s'impose.

● Quéven commune pilote, en marche vers l'objectif « zéro phyto »

Depuis une quinzaine d'années, la commune a renoué sa désherbance chimique sur les terrains en voirie. Le Syndicat du Bassin Versant du Scorff, en partenariat avec le Syndicat du Bassin Versant de la commune de Quéven, encourage l'usage de produits naturels et accompagne Quéven dans cette démarche.

Malgré la loi relative aux produits phytosanitaires et l'absence de produits phytosanitaires, la commune a fait passer les efforts pour atteindre « zéro phyto », car les services municipaux ne sont pas les seuls concernés sur le territoire quévennais. C'est un des enjeux de l'Agenda 21.

Objectifs :

- préserver la santé des habitants et des agents techniques chargés de l'entretien ;
- améliorer la qualité de l'eau ;
- sauvegarder la biodiversité.

Quéven fait partie des 21 communes signataires depuis 2003 de la charte d'entretien des espaces communaux de la vallée du Scorff.

Ce document établit les méthodes pour maîtriser les pollutions liées aux produits phytosanitaires. Depuis cette date, les résultats sont très satisfaisants puisque les quantités de produits phytosanitaires pour 51 communes ont été divisées par 5 ! Les services techniques de la ville sont

constamment à la recherche de méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires : l'arrachage manuel, le paillage, le désherbage thermique, le bioherbicide mécanique, le bioherbicide naturel qui permet de contrôler la croissance des mauvaises herbes sans nuire à la croissance des bonnes herbes.

La commune soutient également les deux jardins communautaires situés dans le parc de la commune - à savoir le jardin de la commune et le jardin de la commune.

→ Quelle est la réglementation ?

Un arrêté préfectoral de 2008 interdit d'utiliser dans les collectivités sans permis d'arrêter :
• sur les routes, canaux et bords de fossés ;
• à moins de 1 m de la berge des fossés ;
• à moins de 5 mètres des cours d'eau.

À Quéven :
• Les résidents des habitations riveraines des zones publiques doivent maintenir en bon état de propreté les terrains au droit de leur domicile. Pour cela, l'usage de produits phytosanitaires est interdit, seul un désherbage mécanique, thermique ou à la vapeur est autorisé, règlement de voirie 2006.

Ainsi, chaque habitant éco-citoyen contribue à la préservation d'un environnement sain tout en maintenant des espaces publics de qualité.

→ Le savez-vous ?

Le glyphosate est la matière active de « Round Up » et autres désherbants utilisés par les particuliers, les collectivités, et les agriculteurs. Il est aujourd'hui classé « toxique pour l'eau ». Il est aujourd'hui classé « toxique pour l'eau ». Il est aujourd'hui classé « toxique pour l'eau ».

Le glyphosate est la matière active de « Round Up » et autres désherbants utilisés par les particuliers, les collectivités, et les agriculteurs. Il est aujourd'hui classé « toxique pour l'eau ». Il est aujourd'hui classé « toxique pour l'eau ».

Le glyphosate est la matière active de « Round Up » et autres désherbants utilisés par les particuliers, les collectivités, et les agriculteurs. Il est aujourd'hui classé « toxique pour l'eau ». Il est aujourd'hui classé « toxique pour l'eau ».

Vous aussi prenez exemple sur les services techniques municipaux et jardinez au naturel !
(conseils pratiques au dos du magazine)





Quéven 21
L'agenda 21 de Quéven
Quéven, ville durable et solidaire

Patrimoine

Une seconde jeunesse pour le lavoir « Square du 19 mars »

Les travaux ont été réalisés en septembre 2010, par l'entreprise Marc, de Caudan, pour un montant de 13 851,12 €. Ils s'intègrent dans un programme global de préservation du patrimoine communal, inscrit dans l'Agenda 21, fiche-action n° 2-12.



1 TOIT, 2 GÉNÉRATIONS

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JEUNES CHEZ LES SENIORS
LANESTER, QUÉVEN, LORIENT, PLOEMEUR,
GUIDEL, HENNEBONT...
www.1toit2generations.fr

Vous avez des questions ?
Voici quelques réponses sur les conditions du logement intergénérationnel.

Pourquoi accueillir un jeune chez moi ?
Pour être moins seul (besoin d'une compagnie, d'une présence rassurante)... Pour lui rendre service et lui offrir de bonnes conditions d'études.

Qui sont les candidats à héberger que propose le service ?
Ils ont entre 16 et 25 ans. Sont étudiants, apprentis, ou stagiaires, garçons ou filles, français ou étrangers. Les candidats présélectionnés sur dossier ont été reçus par le service pour un entretien approfondi. Nous individualisons leur demande et vous proposons celui qui nous semble le mieux convenir à votre profil, besoins, caractère...

Comment s'organise la présence du jeune ?
Il s'engagera à être présent à votre domicile selon un emploi du temps établi entre vous. Son heure de retour le soir sera définie avant ou après le dîner. Il sera libre dans la journée et pourra disposer d'une soirée de libre par semaine.

Est-ce possible de mettre fin à la cohabitation avant son terme ?
Oui, à condition de respecter le préavis d'un mois, mais dans les faits, il est souvent possible de raccourcir ce délai dès qu'une alternative est trouvée.

A quel moment peut-on s'inscrire ?
Quand vous voulez, des centaines de personnes à héberger se font toute l'année. Bien entendu, il y a plus de demandes des jeunes l'été, avant la rentrée de septembre.

Vous habitez une des communes adhérentes, contactez le :
CCAS de Lanester - Relais gérontologique (Le Point Bleu) : 02.97.76.76.59
CCAS de Lorient : 02.97.84.15.50
CCAS de Ploemeur : 02.97.86.40.60
CCAS de Quéven : 02.97.80.14.18
CCAS de Guidel : 02.97.02.96.90
CCAS de Hennebont : 02.97.85.16.19

Vous habitez une autre commune, contactez le BIJ Lorient : 02.97.84.94.50

1 TOIT, 2 GÉNÉRATIONS

RÉSEAU D'ACCUEIL DE JEUNES CHEZ LES SENIORS
LANESTER, QUÉVEN, LORIENT, PLOEMEUR,
GUIDEL, HENNEBONT...
www.1toit2generations.fr

Vous souhaitez une présence dans votre quotidien ? Choisissez une solution où solidarité rime avec convivialité.

Vous êtes Senior :

- Agé(e) de plus de 60 ans.
- Vivez seul ou en couple sur l'agglomération de Lorient.
- Êtes autonome, disposez d'une chambre libre.
- Souhaitez partager votre quotidien avec un jeune.

Ce service est fait pour vous.

Pour s'entraider, vivons ensemble

1 DOENN, 2 RUMMAD

Le tour des économies d'énergie en 20 villes bretonnes !

Queven avec EDF économise l'énergie !

les économies d'énergie s'invitent chez VOUS !

Place du Général De Gaulle
Le lundi 23 septembre de 17h00 à 19h00
et le mardi 24 septembre de 10h00 à 19h00

- Les «bonnes pratiques» pour réduire sa consommation
- Les solutions éco-rénovation
- L'étiquette énergie

Plus d'information sur enbrin.edf.com

AUTOUR DE L'ÉNERGIE

GRAND JEU CONCOURS, UN VÉLO ÉLECTRIQUE À GAGNER !

Jeu concours pour l'ensemble des 20 villes du Tour

Environnement

Quév'21
L'agenda 21 de Quéven

Comment réaliser des économies d'énergie ? ALOEN vous conseille...

Le savez-vous ? Le secteur résidentiel représente à lui seul 31 % de l'énergie totale consommée en Bretagne ! Loin devant l'industrie, le secteur tertiaire (13,5 % chacun) et l'agriculture (5 %).

Répartition des consommations dans les résidences principales en France (sans sèche-linge)

Énergie	Part
Chauffage	35%
Éclairage	10%
Électroménager	15%
Eau chaude sanitaire	15%
Électronique	15%

L'eau chaude sanitaire
Cette vigilance régulière permet de repérer les problèmes et d'agir rapidement, en mobilisant les professionnels qualifiés.

L'éclairage
La lampe basse consommation (ou fluo compact), c'est :
• Une durée de vie moyenne de 6 à 10 ans.
• Une consommation d'énergie 5 fois moins importante qu'une lampe à incandescence.

L'électroménager
• La température de consigne du réfrigérateur est de 4°C, celle du congélateur est de -18°C, mètre en plus !
• Si vous lavez votre linge à 40°C, vous économisez 25 % d'énergie par rapport à cycle court à 60°C.
• Utilisez le mode « éco » du lave-vaisselle pour vous faire économiser jusqu'à 45 % d'énergie.

Les économies d'eau
• Un réservoir WC de 3 ou 6 litres vous fera par rapport à un réservoir de 9 litres.
• Une fêlure goutte à goutte (0,5 l) économe 5 m³ d'eau/an, soit 17 € ; une chasse d'eau qui coule (0,6 l) consomme 200 m³ d'eau/an, soit 870 € (1 m³ d'eau : 3,40 €)

Le chauffage
• Diminuer d'1° la température intérieure, c'est 7 % d'économie.
• De 10 à 10 % des pertes de chaleur par les fenêtres peuvent être réduites si vous fermez vos volets le soir.
• Une chaudière régulièrement entretenue, c'est de 8 à 12 % d'économie.
• Une bonne régulation thermostat

Des subventions accordées par Lorient Agglomération et la Ville de Quéven :
• Pour une chaudière bois automatique : jusqu'à 1 600 €.
• Pour un chauffe eau solaire individuel : jusqu'à 770 €.
• Pour un système solaire combiné (SSC) : jusqu'à 3 200 €, (selon conditions Énergie Info Énergie).

→ Espace Info Énergie
Des conseils objectifs, neutres et gratuits sur tout ce qui concerne l'énergie dans l'habitat : projet de construction, de rénovation, énergies renouvelables, économies d'énergie, aides financières, étude de devis...
Agence l'Oratoire de l'Énergie 0805 203 205 (appel gratuit depuis un fixe), de 10h30 à 17h30
Info-énergie Lorient à wawadaw.fr
ALOEN est partenaire de Quév'21 en action, le programme d'animation 2013 de l'Agenda 21 de Quéven.

→ Opération économètre du 14 janvier au 1^{er} février !
Vous souhaitez connaître votre consommation d'électricité spécifique ? L'opération économètre vous permettra de mesurer vos consommations par poste. Analysez par une thermicienne, énergéticienne vous seront adressés. Attention ! Seuls les cinq premiers pourront bénéficier de cette opération. Apprenez, fractionnement uniquement avec l'énergie électrique (éclairage, bouillottes, TV, ...)

Pour aller plus loin : www.bretagne-energie.fr et <http://ecocitoyens.ademe.fr>

Quév'21 entre en action !

Quév'21
l'agenda 21
de Quéven
Quéven,
ville durable
et solidaire

Lors du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, plus de 176 chefs d'État ont signé un programme d'actions pour le XXI^e siècle destiné à promouvoir un développement durable, respectueux de l'environnement à l'échelle de la planète : l'Agenda 21. Depuis lors, partout dans le monde, des États, des collectivités locales, des entreprises, des associations, des écoles et même des familles créent leur Agenda 21. La commune de Quéven a décidé en septembre 2008 de s'engager dans cette démarche pour faire encore plus et mieux en faveur du développement durable et solidaire. Elle a confié à l'association Nature & Culture la mission d'élaborer Quév'21, l'Agenda 21 de Quéven. Au terme de deux années d'un travail mené en concertation avec les Quévenois, un programme d'actions a été validé. Il est constitué de 42 actions qui engagent Quéven pour les prochaines années sur la voie du développement durable. Leur détail est consultable sur www.queven.com

42 pistes d'action pour un développement durable et solidaire à Quéven

- **ENJEU 1 : Améliorer la politique énergétique, la gestion de l'eau et les déchets**
 - 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets et au tri en lien avec Cap l'Océan
 - 2 : Améliorer la performance de l'éclairage public
 - 3 : Établir des objectifs de performance énergétique ambitieux sur les bâtiments publics
 - 4 : Associer la réalisation de bilans énergétiques individuels
 - 5 : Développer le recours à l'énergie solaire
- **ENJEU 2 : Affirmer une politique d'aménagement du territoire et de l'habitat qui économise l'espace et soutient les déplacements doux**
 - 6 : Renforcer les économies d'énergie et d'eau dans les bâtiments et équipements publics
 - 7 : Équiper les services de véhicules moins polluants
 - 8 : Objectif label « zéro pesticide »
 - 9 : Inclure les services, la population à accentuer les économies d'eau
 - 10 : Soutenir et valoriser les actions de préservation des milieux naturels
 - 11 : Préserver et valoriser les espaces naturels publics
- **ENJEU 3 : Développer le commerce, l'artisanat, l'industrie et l'agriculture en veillant à plus de cohérence entre l'économie, le social et l'environnement**
 - 12 : Entretenir le petit patrimoine
 - 13 : Utiliser le Plan Local d'Urbanisme pour densifier la ville et protéger les espaces agricoles
 - 14 : Imposer des orientations « développement durable » dans les cahiers des charges des constructions et projets immobiliers (inclure aux changements de pratiques)
 - 15 : Favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien en habitat groupé
 - 16 : Développer les zones 30
 - 17 : Promouvoir le covoiturage
 - 18 : Favoriser la desserte des principaux villages en bus
 - 19 : Développer les voies piétons-vélos en site propre pour une continuité des itinéraires – multiplier les stationnements vélos
 - 20 : Mettre à disposition des vélos de service pour les élus et les agents de la ville.
 - 21 : Soutenir les associations, les entreprises d'insertion et les acteurs de l'économie sociale et solidaire
 - 22 : Dynamiser le Bio et les circuits courts/ acheter des produits issus du commerce équitable
 - 23 : Améliorer la qualité environnementale des zones d'activité et concilier activités économiques et intérêts généraux
- **ENJEU 4 : Développer plus de solidarité et de lien social par la culture et la citoyenneté**
 - 24 : Mettre à disposition des vélos de service pour les élus et les agents de la ville.
 - 25 : Étudier la capacité d'hébergement sur la commune
 - 26 : Installer une borne d'information touristique interactive et développer le volet « tourisme » sur le site Internet
 - 27 : Valoriser le tourisme vert
 - 28 : Veiller au maintien d'une agriculture périurbaine (PILU)
 - 29 : Favoriser l'organisation d'une journée portes ouvertes dans les fermes
 - 30 : Aller plus loin dans la Charte Ya d'Ar Brezhoneg
 - 31 : Étudier la faisabilité d'un lieu pour recevoir les associations à vocation sociale
 - 32 : Développer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
 - 33 : Ouvrir davantage les équipements
 - 34 : Encourager et accompagner la vie associative
 - 35 : Poursuivre les réunions de quartier
 - 36 : Installer des panneaux d'affichage dédiés à la vie associative et culturelle
 - 37 : Se doter d'une politique de communication globale pour rendre lisibles les actions de l'Agenda 21 et favoriser les éco-gestes
 - 38 : Créer un EHPAD
 - 39 : Développer les échanges intergénérationnels
 - 40 : Mettre en valeur les actions en faveur des personnes en situation de handicap
 - 41 : Créer du lien social dans les services municipaux
 - 42 : Mettre en œuvre la loi Oudin/Santini



2 e q n° 10

Valoriser le patrimoine local : 12 : Entretenir le petit patrimoine

Développer un urbanisme durable : 13 : Utiliser le Plan Local d'Urbanisme pour densifier la ville et protéger les espaces agricoles

14 : Imposer des orientations « développement durable » dans les cahiers des charges des constructions et projets immobiliers (inclure aux changements de pratiques)

15 : Favoriser la réhabilitation de l'habitat ancien en habitat groupé

16 : Développer les zones 30

17 : Promouvoir le covoiturage

18 : Favoriser la desserte des principaux villages en bus

19 : Développer les voies piétons-vélos en site propre pour une continuité des itinéraires – multiplier les stationnements vélos

20 : Mettre à disposition des vélos de service pour les élus et les agents de la ville.



Veiller à la diversité du petit commerce, lever pour la vie locale : 24 : Inclure à développer le label Qualité Commerce France

25 : Étudier la capacité d'hébergement sur la commune

26 : Installer une borne d'information touristique interactive et développer le volet « tourisme » sur le site Internet

27 : Valoriser le tourisme vert

28 : Veiller au maintien d'une agriculture périurbaine (PILU)

29 : Favoriser l'organisation d'une journée portes ouvertes dans les fermes

30 : Aller plus loin dans la Charte Ya d'Ar Brezhoneg

31 : Étudier la faisabilité d'un lieu pour recevoir les associations à vocation sociale

32 : Développer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

33 : Ouvrir davantage les équipements

34 : Encourager et accompagner la vie associative

35 : Poursuivre les réunions de quartier

36 : Installer des panneaux d'affichage dédiés à la vie associative et culturelle

37 : Se doter d'une politique de communication globale pour rendre lisibles les actions de l'Agenda 21 et favoriser les éco-gestes



38 : Créer un EHPAD

39 : Développer les échanges intergénérationnels

40 : Mettre en valeur les actions en faveur des personnes en situation de handicap

41 : Créer du lien social dans les services municipaux

42 : Mettre en œuvre la loi Oudin/Santini

Quéven, ville durable et solidaire : des reportages vidéo sont consultables sur www.queven.com

Produits bio, fermiers et circuits courts à Quéven

Quév'21
l'agenda 21
de Quéven
Quéven,
ville durable
et solidaire

« Dynamiser le bio et les circuits courts » est l'un des objectifs fixés par Quév'21. Il convient d'encourager les initiatives déjà en place et d'en susciter de nouvelles. Tour d'horizon des activités et de l'offre dans ce domaine sur Quéven...

● L'AGRICULTURE BIO À QUÉVEN

Sur les 12 exploitations en activité sur la commune, 3 produisent en bio, ce qui représente 114 ha au total : Daniel Mélévec est maraîcher sur 17 ha à Kerlébot, Jo Le Cleut cultive des fleurs et des pommes de terre à Kercadoret, sur 4 ha, et Jean Paul Le Diodic, installé à Kervégant, exploite 93 ha. Gérard et Annette Jégouic, en retraite depuis janvier, cherchent un preneur pour leur exploitation de 14 ha à la Trinité. Ils ont également en projet la création de jardins familiaux.



Jean Paul Le Diodic

● Rencontre avec Jean Paul Le Diodic, agriculteur bio

Né à Kervégant, J.P. Le Diodic reprend en 1989 l'exploitation familiale. En 2000, il amorce une reconversion en bio. Il teste plusieurs cultures avant de s'arrêter sur des céréales destinées à l'alimentation du bétail : maïs, colza, M4 et blé tendre, ainsi que des protéagineux : pois, lupins... Il écoule sa production via un négociant d'Ille et Vilaine, à qui il achète également compost et fumier.

Qu'est-ce qui vous a motivé à convertir vos terres en bio ?

Je me suis lancé par conviction personnelle. Je voulais trouver des alternatives à l'usage des fongicides, herbicides, insecticides, ainsi qu'aux engrais chimiques, et il se trouve que la nature de mes terres se prête bien à la culture biologique. C'est très exigeant mais aussi très motivant. Il faut beaucoup observer et être

attentif à l'évolution des cultures pour pouvoir réagir rapidement en cas de problème.

Avez-vous suivi une formation en bio ?

Je ne suis pas si peu formé sur le terrain, avec l'aide d'un technicien de la Chambre d'Agriculture. J'ai appris la technique des faux semis, destinée à faire lever les plantes indésirables avant plantation définitive, à utiliser les outils adaptés au désherbage mécanique, comme la houe rotative, la binuse et la herse étrille (cf photo), ainsi qu'à doser compost et fumier, ros engrais naturels.

Pourquoi les produits bio sont-ils plus chers ?

Les semences sont plus chères et nous passons plus de temps à préparer le sol et à désherber. Je passe la semaine à travailler dans le champ. Et sans pesticides ni engrais chimiques, les

rendements sont plus faibles. Mais le résultat du travail est encourageant. On obtient de beaux résultats, sans aucun traitement !

Isabelle, son épouse, a durant 8 ans élevé des génisses en bio sur la ferme. Expérience intéressante mais trop contraignante. Elle continue à travailler dans le bio, à la Biocoop Les 7 épis de Lorient.

Chez les Le Diodic, c'est un état d'esprit, un art de vivre. L'un des 3 enfants reprendra à l'heure le flambeau ?

● LA FERME DE BEG RUNIO : QUAND DES PRODUCTEURS LOCAUX SE REGROUPENT

À l'origine de cette initiative : 8 producteurs fermiers désireux d'offrir aux consommateurs une large gamme de produits locaux de qualité accessibles à tous. Le magasin ouvert en 1997, démenagé en 2008. Il accueille aujourd'hui 5 producteurs qui proposent un large éventail de produits : lait cru, yaourts, beurre, volaille, viande bovine, du cochon, des légumes, des fleurs...



Contact : 02 97 05 01 56

● TOUTS LES JEUDIS À QUÉVEN : LE MARCHÉ BIO DU PAYS DE LORIENT

Créé en 2002 le marché bio est installé le printemps et l'été sur la place de Toulouse, de 16h à 20h, et l'hiver sous la halle de la médiathèque, de 16h à 19h. Dominique Morantin, vendeur de fruits et légumes, nous livre ses impressions : « Depuis la création du marché, j'ai plaisir à retrouver une clientèle fidèle. Nous sommes aujourd'hui 5 commerçants, qui proposons du pain, du fromage, des produits naturels, des fruits et légumes. En lien avec la mairie, nous cherchons à diversifier l'offre de produits pour encore mieux satisfaire nos clients. »



des commerçants du marché bio



Marc Curie, Marie et Catherine Trich, propriétaire de Ferme Bio, à la recherche de consommateurs

● DES CLICS FERMERS : UN CHOIX DE PRODUITS BIO ET FERMERS SUR INTERNET

Service de livraison de produits locaux de saison, frais et de qualité, via une commande par internet. Des Clics fait le lien entre producteurs et consommateurs. Créée en 2009 par Anne-Sophie Milcent, la micro entreprise a bénéficié de l'aide du Pays de Lorient, via le programme européen Leader, dont l'objectif est de valoriser un territoire et une agriculture durable en zone périurbaine.

« Sur Quéven, nous livrons une quinzaine de paniers chaque semaine, sur 2 sites : la mairie et l'Atelier de Charlotte. Nous faisons également des livraisons à domicile et des opérations Paniers de Saison sont organisées à l'école Jéhoï Curie, en lien avec l'association des parents d'élèves ». Anne-Sophie précise que des agriculteurs quévenois ont rejoint le réseau.

Contact : 02 56 05 48 89 www.des-clics-fermiers.com

→ Nouveauté Le Marché du Bon Goût

Originalité de ce nouveau magasin, ouvert en juillet entre Quéven et Ploumeur : proposer des produits régionaux fournis par des producteurs locaux. Une initiative d'Yvon Pouliac et d'Émile Mondon. Contact : 06 58 48 75 10

● DU BIO AU RESTAURANT SCOLAIRE

Depuis 1999, des repas bio sont servis aux enfants 11 par mois au départ, puis 7 à présent. Les commandes de produits bio représentent environ 10 % du budget alimentaire annuel, contre 2 % en moyenne au niveau national. Un effort que les élus se sont engagés à développer dans le cadre de Quév'21.

Adresse utile : www.produits-fermiers-paysdelorient.com



Quév'21 : les animations de l'automne

Depuis janvier 2013, des animations de sensibilisation à l'environnement sont organisées dans le cadre de l'Agenda 21 de la commune. Après le jardinage au naturel, la faune locale et l'écobâtiment, tour d'horizon des autres rendez-vous...

Chantier annuel de restauration de cours d'eau
Dimanche 8 septembre
avec l'association Den Dour Douar
Horaires et plan d'accès à partir de juillet sur www.queven.com
Contact : Maëlle Calvez - 029 705 85 04

Les gestes simples du tri
Vendredi 20 septembre - 14h
Découvrez l'Agenda 21 de la commune et échangez sur le tri sélectif.
Lieu : Résidence de Kerlann - 06 73 89 20 87
Contact : Sazel Tyrlak

Visite du centre de tri de Caudan
Lundi 7 octobre
Échanges sur le recyclage et le fonctionnement d'un centre de tri.
Départ en bus place de la mairie à 13h30
Plus d'infos sur www.queven.com - Tout public
Contact : Sazel Tyrlak - 02 97 89 20 87

Lavie du bois mort en hiver
Mercredi 9 octobre
Jouez aux scientifiques à la recherche d'insectes, observez leur mode de vie, réalisez un arbre à insectes. Public : 8 - 12 ans
Inscription : Erwan Le Nezec - ALSH
06 98 37 75 27 - Tarif : ALSH

Fête de l'énergie
Vendredi 18 octobre, de 19h30 à 22h30
Café-débat avec ALOEN, Performance énergétique de l'habitat : fausses bonnes idées et vraies solutions.
Détails à partir d'août sur www.queven.com
Contact : ALOEN - 0805 203 205

Journée Éco Bâtiments



Jean Le Néger, directeur, atelier bâtiments

Samedi 18 mai, les services techniques de la ville ont ouvert leurs portes. Le public a pu s'informer sur les nouvelles technologies et sur les nouveaux usages en peinture, les éco-matériaux en plomberie, électricité, plomberie, chauffage, menuiserie, maçonnerie, fage, menuiserie, gestion de l'énergie. Les entreprises Legat (légalisation bâtiment), Weisamp (chauffage) et Aezoo (solaire et énergies renouvelables) étaient également présentes, de même qu'ALOEN (Agence locale de l'énergie).

Les mal-aimés de la faune

Le 26 avril et le 3 mai, les jeunes de la Ferme de Kerrec se sont intéressés à l'équilibre des écosystèmes de nos reptiles de notre région.



Le désherbage devant chez soi, c'est à nous de jouer !

Fidèle à ses engagements vis-à-vis de l'Agenda 21, la commune de Quéven est particulièrement vigilante quant aux produits utilisés pour le jardinage et l'entretien de ses espaces verts. Les particuliers sont également invités à s'engager dans cette voie. En effet, propriétaires ou locataires, doivent s'occuper de la propriété de leurs trottoirs. Mais le pas n'importe comment ! Un arrêté préfectoral de 2008 interdit l'usage des pesticides, sous peine d'amende :
- Sur les arables, canaux et bouches d'égout
- À moins d'1 m de la berge des fossés
- À moins de 5 m des cours d'eau
Contact : service technique, 0297 85 08 11

À la découverte de l'environnement de la commune !

Découvrir la faune et la flore de Quéven, les techniques d'écobâtiment, de jardinage au naturel : tels sont les objectifs du programme « Quév'21 en action ». Lors des discours moralisateurs et culpabilisants, il propose des actions concrètes, des animations ludiques, pour éveiller la curiosité et la créativité des adultes et des enfants.

À la découverte des oiseaux de Quéven



À la découverte des oiseaux, en présence de Monsieur le Maire et de Dominique Le Néger, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires

Durant les vacances d'hiver, les enfants de Coco Vac se sont familiarisés avec les oiseaux de la commune et leurs écosystèmes. Temps de l'animation : la présence de fauconniers, salle de Kerlebert, transformée en mobiles d'oiseaux en bois, exposés en mairie.

Ateliers éco bâtiments : samedi 18 mai
Les agents municipaux du service bâtiment vous font découvrir les nouveaux matériaux et technologies en peinture, électricité, plomberie, et de l'entret. Agglomération.
Rendez-vous de 10h à 17h aux Services Techniques, route de Gestel.

Visite de la station d'épuration
L'extension de la STEP et le choix d'une technologie innovante permet de traiter les effluents des habitants de Quéven et de Gestel, ainsi que des entreprises du secteur. Dimensionnée pour 20 000 équivalents habitants, elle permet de faire face au développement de la population. Elle est à présent gérée par Lotient Agglomération.
Rendez-vous samedi 10 juin de 10h à 12h, sur le site. Plan d'accès sur www.queven.com
Contact : Sazel Tyrlak, 06 73 89 20 87
stylistik@mairie-queven.fr
www.queven.com



Campagne de lutte biologique contre la chenille processionnaire du pin

Cette chenille qui se nourrit d'aiguilles de pin, est connue pour son déplacement en file indienne dit « en procession », ainsi que par son cocon blanc visible dans les pins en hiver. Elle pose des problèmes de santé graves, parfois graves chez les hommes et les animaux. Lorsqu'elle se sent attaquée, elle envoie des petits puils irritants, dans les yeux, les poissonnons sur la langue, dans les narines, elle provoque aussi une défoliation des pins contaminés. Il faut éviter de toucher la chenille et les ramasser sans protection ou de les traiter chimiquement, car même mortes, elles gardent leurs propriétés urticantes. La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense Contre les Ennemis des Cultures) organise une campagne de lutte biologique préventive de lutte en mai et juin. Pensez à vous inscrire avant le mois de juillet pour le traitement d'automne. L'ensemble du bilan est consultable en mairie ou sur www.queven.com

Semaine « Alternatives aux Pesticides » : 23 mars
Fin mars, le service Espaces Verts a présenté l'évolution de ses pratiques, dans l'optique d'atteindre « zéro herbicide ». Des conférences de promotion des techniques alternatives ont été organisées, en partenariat avec le syndicat du Scoff et Fleur Quéven : soigner les plantes par les plantes, jardiner au naturel, les insectes auxiliaires. Mercredi 27 mars, les enfants de Coco Vac ont réalisé des mini-composteurs lors d'une initiation au jardinage bio.

« Les mal-aimés de la faune » : 26 avril et 3 mai
Les jeunes de la Ferme de Kerrec ont rendez-vous avec espaces, chaises, souris et reptiles... Ils nous font partager leurs sensations par des reportages photos et vidéos.
Inscriptions : Ludovic Evrin - 06 73 89 20 10

Un programme d'animations riche



réservée aux
professionnels du bâtiment
Février

EDF Enbrun invite les professionnels du bâtiment à se joindre à eux dans le cadre du Pacte électrique breton. Cette soirée aura pour objet de répondre aux différentes questions des professionnels souhaitant participer à cette action.



Inscription: EDF Embrun
Tel :
Infos sur www.queven.com

Tri et création
Lundi 03 et mardi 04 mars

Amusez-vous avec le recyclage,
Créer des sculptures avec l'artiste
Annette Saulière,
Exposez vos créations !

**Semaine pour les «alternatives»
aux pesticides**
Du 20 au 30 mars

Toute la semaine

Un nouvel article tous les jours sur le site de la commune, présenté par le personnel des espaces verts : www.queven.com

Action gestion différenciée
(pelouse mairie et ZA de Bienvenue :
Pose de panneaux)

Mercredi 27 mars

Présentation des jardinières au RIPAME
(programme d'animations de novembre
2013 à mai 2014)

Public : ouvert à tous

Contacts :
Bénédicte Berrou - 02 97 05 38 86 (RIPAME)
Suzel Tyrlík - 06 73 89 20 07

Journée dans le noir
Fin avril

Venez vivre un véritable moment
d'échange avec les personnes souffrants
de déficience visuelle accompagnées de
leur formidables compagnons canins...



ALSH



Création de nichoirs
Mercredi 14 mai

Participez à la création et à la pose de
nichoirs !
Créez des mangeoires pour les oiseaux de
nos jardins,
Découvrez la vie de nos petits compagnons
à plumes !



Public : Enfants 8 - 12 ans
Inscription : Erwann Le Nezet - ALSH
06 88 37 75 27 - Tarif : ALSH

**Chantier annuel de restauration
des cours d'eau**

Septembre

Avec Den Douar Douar

Horaires et plan d'accès à partir du mois de
Juillet sur www.queven.com
Contact : Maurice Caignec - 02 97 05 05 04



Fauconnerie
Samedi 20 septembre

**Journée découverte du métier de
fauconnier**

Public : adultes
Inscription : Suzel Tyrlík - 06 73 89 20 07



Journée à la ferme
Novembre

Les agriculteurs de la commune vous
ouvrent leurs portes !
Venez découvrir leur quotidien autour
d'échanges conviviaux !



Plus d'infos sur www.queven.com
Tout public



Quév'21 en action 

La vie du bois mort en hiver

Mercredi 09 octobre 2013

Animation Cocci Vac

Le monde des insectes
vous passionne ?!

Venez les observer et
créer votre propre
hôtel à insectes !

Contact : Erwann Le Nezet - ALSH
06 8837 75 27 - Tarif ALSH



Quév'21
L'agenda 21
de Quéven

Quéven,
ville durable
et solidaire



Quév'21 en action 

Visite de la station d'épuration



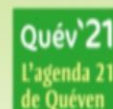
Samedi 8 juin 2013

De 10h à 12h



Plan d'accès sur : www.queven.com

Contact : Suzel Tyrlik
06 73 89 20 07



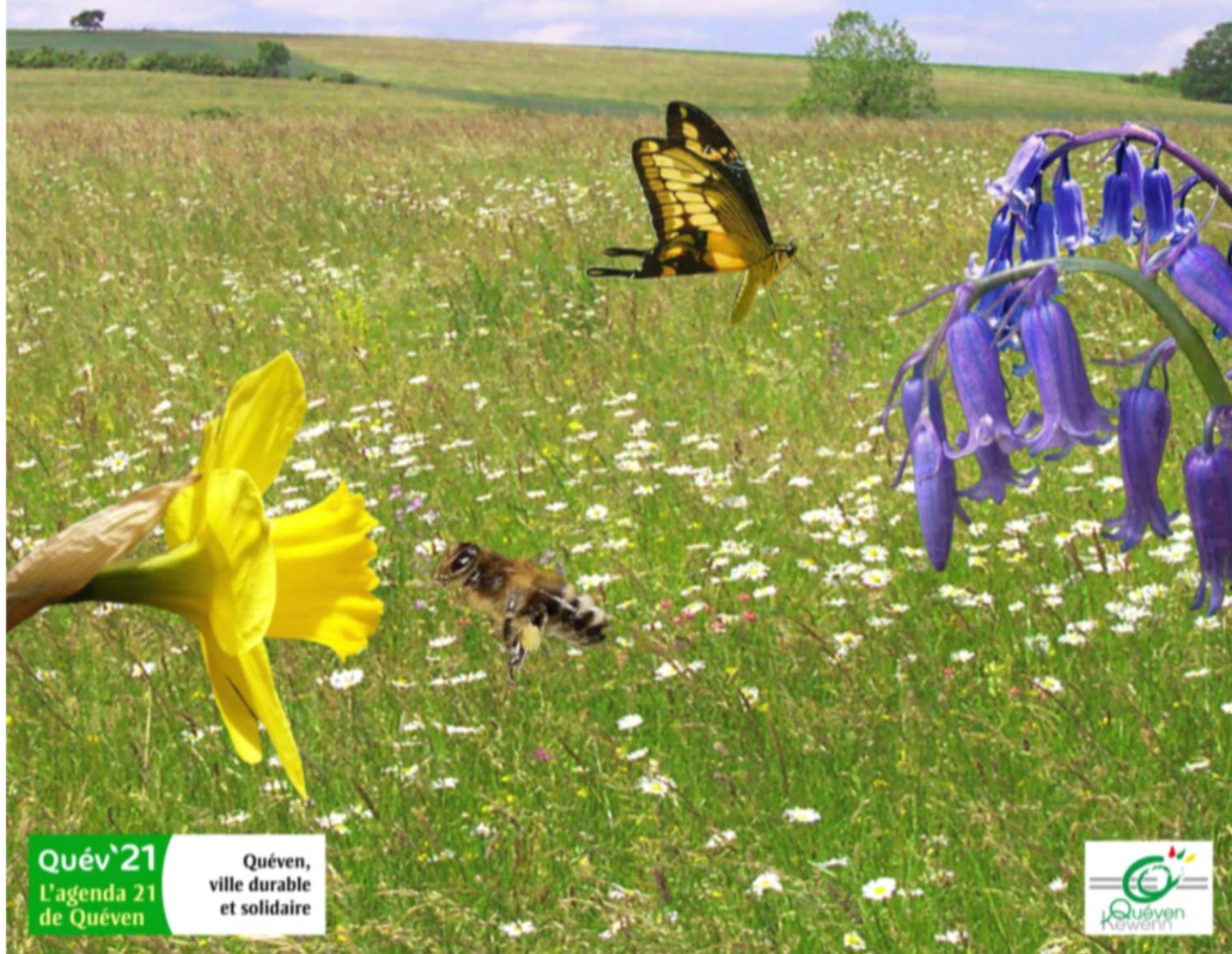
Quéven,
ville durable
et solidaire



L'embellissement durable à Quéven : une autre façon de fleurir !



Aménagement de prairies naturelles
préservant la biodiversité
au coeur de la ville !





Quév'21

Quéven, la ville du mieux vivre ensemble